



# REVUE THOMISTE

*REVUE DOCTRINALE DE THÉOLOGIE  
ET DE PHILOSOPHIE*

LXVH<sup>È</sup>ME ANNÉE — T. LIX — N° i

**JANVIER-MARS 1959**

**LIBRARY  
BLESSES SACRAMENT FATHERS  
CLEVELAND 12, OHIO**

# La distinction réelle entre l'essence et l'acte d'être Note épistémologique

La distinction réelle entre l'essence et l'acte d'être est, en thomisme, la caractéristique métaphysique propre de tout existant créé. On sait que, pour exprimer cette distinction dans le cas de l'être immatériel, saint Thomas a été amené à préciser et, matériellement du moins, à rectifier ses propres expressions.

## I. LES DIFFÉRENTES EXPRESSIONS DE LA DISTINCTION RÉELLE ET LEUR CONVERTIBILITÉ.

### Les différentes expressions

Dans les écrits antérieurs à 1268 se trouve affirmée, *passim*, l'identité entre :

suppôt et nature <sup>1</sup> , simple et quiddité du simple *	essence et substance <sup>2</sup> , forme et suppôt <sup>3</sup>	substance et nature <sup>3,4</sup> , suppôt et quiddité*.
--	---	--

En un mot, la forme, qui est dans l'existant matériel principe *quo* de l'esse, est, dans l'existant immatériel, principe *quod* identifié au suppôt.

Les écrits postérieurs affirment au contraire la distinction réelle de la forme et du suppôt, ou bien une distinction équivalente : *En toute réalité qui n'est pas son être, le suppôt n'est pas identique à la nature*<sup>1</sup>. *Le sujet est à la forme* (qui l'achève dans l'ordre de l'être) *comme la puissance est à l'acte*<sup>8</sup> : ce qui consi-

1. De Potentia, q. 7, a. 4.

2. Ib., q. 9, a. i.

3. P, q. 3, a. 3.

4. Quaesi, disp, de Anima, a. 17, ad iou<sup>o</sup> et de Pot., q. 7, a. 4.

5. P, q. 3, a. 3.

6. Quaest. disp, de Anima, a. 17, ad 10a<sup>o</sup>.

7. Quod! II, a. 4, ad 2a<sup>e</sup>.

8. De Spirit Creaturis<sup>l</sup> i, ad x<sup>o</sup>«. Saint Thomas ne nie pas absolument l'identité affirmée dans les textes de la première période. Il insinue plutôt une certaine distinction dans la forme elle-même. C'est ce qui résulte de la comparaison des trois assertions successives et dont le sens évidemment s'enchaîne :

a. Omnis forma, in quantum hujusmodi, est actus.

b. Omne subjectum comparatur ad id cuius est subjectum, ut potentia ad actum.

gnifie la distinction réelle du sujet et de la forme. Les substances immatérielles sont caractérisées par le fait qu'*il n'y a rien en elles qui ne soit qu'en -puissance*. Et puisque les substances immatérielles créées ne sont pas, absolument, acte pur, il suit qu'il existe en elles au moins une réalité qui est à la fois acte et puissance. Cette réalité, c'est la forme qui, en tant que forme est acte, en tant que sujet est puissance<sup>2</sup>.

Cette modification dans l'expression s'explique aisément en fonction du contexte. L'identité entre la forme et le suppôt est affirmée de la substance immatérielle lorsque celle-ci est comparée à la substance matérielle dans laquelle le suppôt, qui fait subsister la matière en même temps que la forme, est évidemment distinct de la forme. Si c'est au contraire à l'Acte pur qu'est comparée la substance immatérielle, il est nécessaire de découvrir en elle une certaine potentialité : soit du suppôt à la forme, soit entre deux aspects de la forme.

Redisons la même chose en nous plaçant formellement au point de vue de la distinction réelle entre l'essence et l'acte d'être. Distinguons, comme il est classique de le faire, pour tout existant concret :

sujet : *quod habet esse.*

essence : pour l'existant immatériel, l'essence est seulement la forme *quod est* ;  
pour l'existant matériel, l'essence est forme *quo est* et matière<sup>3</sup>.

acte d'être : *actus essendi, esse* tel qu'il est concrètement dans tel *ens*.

Dans le cas des existants matériels, la distinction réelle se trouve obvie en celle qui existe entre l'essence et l'acte d'être,

c. Si quae ergo forma est quae sit actus tantum, ut divina essentia, illa nullo modo potest esse subjectum.

L'assertion (c) laisse entendre qu'il y a des formes qui ne sont pas seulement acte. Et puisque la forme comme telle est acte (a), il suit que si une forme peut n'être pas seulement acte c'est qu'elle peut être envisagée à un point de vue qui n'est pas celui de la forme comme telle. Ce point de vue est justement celui du sujet ainsi que le précise l'assertion (b). Cet enchaînement semble donc insinuer la distinction entre :

a. forme en tant que forme, forme actuante, forme communiquant l'actuation ultime qui est ;

p. forme en tant que sujet: lequel demeure «réceptif» de l'«s» et pour autant en puissance par rapport à lui.

Il revient objectivement au même d'affirmer la distinction réelle du sujet et de la forme, ou bien la distinction réelle de deux aspects formellement distincts de la forme. Mais la deuxième façon de s'exprimer a l'avantage de ne pas contredire matériellement les textes de la première période.

1. *De Subst. separatis*, ch. 6 (éd. Perrier, n° 41, p. 149), et *passim*: «Illae enim substantiae quae perfectissime esse participant non habent in se ipsis aliquod quod sit ens in potentia tantum ; unde immateriales substantiae dicuntur. »

2. Cf. *supra*, p. 32, n. 8.

3. Il y a bien entendu antériorité de la forme, au concret comme à l'abstrait ; cf. Aristote, *Mélaph.*, Z, 10, 1036 a 12-25.

puisque l'essence inclut la matière<sup>2</sup>: celle-ci est, de soi, pure puissance et donc distincte de l'acte d'être qui est du point de vue de l'acte l'aspect ultime de l'existant. Dans ce cas, il n'est donc pas utile, pour exprimer la distinction réelle, d'emprunter la distinction d'ailleurs assez manifeste entre le sujet et l'essence, celle-ci intégrant la forme qui est *quo* tandis que le sujet est *quod*. Pour l'existant immatériel au contraire, l'essence se réduit à la forme ; et, puisque la forme comme telle est acte, il semble assez malaisé de la distinguer *réellement* de l'acte d'être : dès lors la distinction réelle devra s'exprimer en fonction de la dichotomie sujet-essence, c'est-à-dire en l'espèce sujet-forme.

Concluons. La précision d'expression adoptée par saint Thomas s'explique donc par le jeu des comparaisons : l'existant immatériel étant référé tantôt à l'Acte pur tantôt à l'existant matériel ; mais cette précision s'explique mieux encore du point de vue propre de la distinction réelle, caractéristique de tout existant créé.

Il y a donc deux manières d'exprimer la distinction réelle ; et, de fait, saint Thomas les applique respectivement et *disjunctivement* aux deux types d'existants créés : distinction *sujet-forme* pour l'existant immatériel ; distinction *essence-acte d'être* pour l'existant matériel.

Il est cependant clair que le sujet et la forme, ou à fortiori l'essence, sont réellement distincts dans l'existant matériel ; et, en retour, que dans l'existant immatériel l'acte d'être est réellement distinct de la forme : au moins si on entend celle-ci au sens global incluant à la fois forme en tant que forme et forme en tant que sujet<sup>1</sup>, nous y reviendrons un peu plus loin. C'est donc en réalité pour tout existant créé qu'il existe deux manières d'exprimer la distinction réelle. Cela étant, nous nous proposons de résoudre affirmativement la question suivante : les deux expressions de la distinction réelle, *sujet-forme* d'une part, *essence-acte d'être* d'autre part, ne sont-elles pas convertibles<sup>3</sup> ? Il est, d'après ce qui précède, normal de le présumer ; et la chose est aussi évidente que l'est la saisie de l'esse dans l'ens. Mais ce sont des évidences qu'il est bon, autant que faire se peut, de justifier rationnellement : puisque, absolument parlant, il n'y a pas d'évidence de l'esse.

1. Nous ne disons pas que la distinction réelle est évidente. Nous pensons au contraire qu'elle requiert démonstration, et que cette démonstration ne peut être faite qu'après celle de l'existence de l'Acte pur. Les présentes remarques supposent établie la distinction réelle : elles visent simplement à en synthétiser les différentes formulations.

2. CL p. 32» n. 8.

3. Convertibilité entre deux propositions ou jugements signifie que chacun des deux entraîne l'autre comme sa conséquence nécessaire.

*Distinction entre « essence subsistante » et « essence mesurante »*

Les deux dichotomies sujet-forme, essence-acte d'être seront plus aisément comparables si elles ont un terme commun ; nous restituons donc, dans la première, le mot essence au lieu du mot forme approprié à l'existant immatériel. Et c'est l'essence qui va servir de *medium* de preuve ; mais, nous y insistons expressément, il s'agit dans ce qui suit de l'essence *concrète*, de l'essence telle qu'elle existe dans l'existant concret en vertu de l'acte d'être de celui-ci. C'est dire que l'inférence ci-dessous décrite n'est qu'un enchaînement entre divers aspects de l'existant : celui-ci sera toujours implicitement sous-entendu même s'il n'est pas explicitement signifié.

Distinguons deux aspects de l'essence *concrète* que nous définissons et désignons comme suit :

*Essence subsistante* signifie l'essence *concrète* en tant qu'elle est, dans l'existant, une certaine réalité : subsistant en vertu de l'acte d'être. Nous ne donnons pas au mot « subsistante » d'autre sens que celui-ci : *tout* ce qu'intègre l'existant subsiste en lui, est réel en lui, en vertu de son acte d'être. Cela, en particulier, appartient à l'essence : il y a donc pour autant un *esse essential* ; c'est lui que nous appelons essence subsistante. Celle-ci est donc, dans l'existant, une réalité actuelle ; mais elle est radicalement subordonnée à l'esse qui est premier du point de vue de l'actuation<sup>2</sup>.

*Essence mesurante* signifie l'essence *concrète* en tant que, dans l'existant, elle *mesure* l'acte d'être : elle circonscrit l'être qui, de sa nature, n'est pas limité ; elle fait que tel acte d'être est déterminé de telle façon qu'il est lui-même et non aucun autre acte d'être. Encore faut-il ajouter que l'essence *exerce* cette fonction mesurante dans l'acte d'être : l'essence est bien mesurante elle-même et par elle-même, mais non en vertu d'elle-même. L'essence *concrète* *exerce per se* cette fonction qui est de mesurer l'existant en son ultime détermination qui est l'acte d'être, mais elle ne l'exerce pas *a se*. *Per se*, parce que cette fonction appartient en propre à l'essence<sup>3</sup> : c'est l'essence qui est, dans l'exis-

1. *In I Sent.*, d. 33, q. 1, a. 1, ad *ium*, présente quatre mentions de la locution *esse est actus essentiae*. Elle signifie qu'il y a, de l'essence à l'esse, un rapport de puissance à acte, l'esse étant celui de l'existant. Et cette expression consigne évidemment que l'essence a, dans l'existant, une certaine réalité : si la « puissance » n'était pas réelle, ce qui en est l'acte (c'est-à-dire l'esse) ne serait pas non plus réel : et cela est absurde.

2. La primauté de l'esse au point de vue de l'actuation revient à dire que l'esse est l'acte ultime. Cela est bien exprimé en *I\**, q. 4, a. 1, ad *3um*.

3. *III\**, q. 75, a. 4: «*Determinatio autem cujuslibet rei in esse actuali est per ejus formam.* » C'est-à-dire qu'il y a primauté de l'essence (sur l'acte d'être) du point de vue de la mesure, puisque l'essence exerce évidemment la fonction mesurante par la forme.

Nous employons le mot « primauté » qui est commode. Il faut évidemment en éliminer toute trace d'univocité. Les données premières, qui tiennent à l'être.

tant, le principe formel de mesure ; et nous devons ajouter *unique* principe formel de mesure : dans le cas contraire en effet, il y aurait distinction réelle au sein de ce qui, dans l'existant, serait principe formel de mesure ; c'est-à-dire qu'il faudrait réintroduire une distinction réelle au sein de l'un des deux termes de la distinction réelle : d'où processus indéfini. A ce point de vue très précis, celui de la mesure réalisée plutôt qu'exercée, de la mesure par référence à un principe, l'essence est donc un absolu et c'est ce que nous exprimons en disant que l'essence mesurante *est* mesure *per se*. Tandis qu'au point de vue de l'exercice de la fonction de mesure, l'essence mesurante est subordonnée à l'acte d'être : ce qu'il y a d'acte en l'essence mesurante exerçant sa fonction propre, elle le participe de l'acte d'être ; et c'est ce que nous exprimons en disant que l'essence mesurante ne mesure pas *a se* A

La distinction que nous proposons coïncide rigoureusement, au moins dans le cas de l'existant immatériel, avec celle que suggère saint Thomas entre la forme comme *suppôt* et la forme comme *forme*. Car, si l'essence se réduit à la forme, l'essence ou forme subsistante est bien la forme-suppôt. D'autre part l'essence-forme mesurante c'est la forme comme forme : si, en effet, la forme est, de soi, acte, et si cependant l'être est forme de la forme, c'est-à-dire actuant la forme elle-même, le mot acte ne peut être pris univoquement en ces deux attributions, l'une à la forme l'autre à l'être. Et comme la forme est première au point de vue de la *détermination*<sup>2</sup>, il faut conclure ceci: si on compare la forme à l'être du point de vue de *Yactuation*, la forme est acte en tant qu'elle est détermination de l'être qui est acte absolument : l'acte d'être inclut une détermination actuelle qui est la forme. Or il est clair que cette *forme-détermination* c'est justement ce à quoi se réduit l'essence mesurante si l'essence se réduit à la forme : une mesure réalisée n'est rien autre qu'une détermination actuelle.

La distinction *essence subsistante-essence mesurante* est donc la distinction même que propose saint Thomas : nous avons

sont comme lui analogiques. Et il résulte de la différence de nature pour ainsi dire entre l'essence et l'être que la primauté de l'essence est subordonnée à celle de l'être qui est absolue : même pour exercer la mesure, ce qui cependant lui appartient tout à fait en propre, l'essence requiert l'acte d'être. Cette coordination des deux « primautés » résulte de ce que l'essence est *ejectus formae* (I\*, q. 42, a. 1, ad 1»» ; q. 104, a. 1, in medio) tandis que « quantitas virtutis attenditur secundum perfectionem alicujus naturae vel formae » (I\*, q. 42, a. 1, ad 1'«) : l'essence est acte par rapport à la forme en tant que celle-ci est mesure.

1. La distinction *per se - a se* est relationnelle : c'est-à-dire qu'elle caractérise *par rapport l'un à l'autre* les deux termes qu'elle désigne respectivement. Absolument parlant, aucune réalité créée n'est *a se* : cela n'appartient qu'à Dieu. Mais une réalité qui est principe peut être dite *a se* en regard de la réalité dont elle est principe

2. Cf. p. 35 n-3.

dit pourquoi il est préférable pour notre objet d'exprimer cette distinction en termes d'essence plutôt qu'en termes de formel. De cette façon en effet elle vaut également pour l'existant matériel.

Nous reviendrons en terminant et synthétiquement sur les rapports entre ces deux aspects de l'essence. Ce qui précède suffit pour développer analytiquement notre argument. Il consiste, rappelons-le, en ce que les deux distinctions *sujet-forme* (ou essence) et *essence - acte d'être* sont convertibles. Nous l'établirons en montrant que chacune de ces deux distinctions est convertible avec la distinction que nous venons de proposer entre l'essence subsistante et l'essence mesurante.

### Leur convertibilité envisagée analytiquement

*Les deux distinctions essence subsistante - essence mesurante et essence - acte d'être sont convertibles (A).*

C'est-à-dire que, dans tout existant concret, le caractère réel de l'une de ces distinctions implique nécessairement le caractère réel de l'autre.

La preuve indirecte, c'est-à-dire celle qui emprunte la « médiation » de l'Acte pur, est fort simple. Elle suppose toutefois que les réalités distinguées et désignées ci-dessus, et en premier lieu l'essence, conservent un sens dans un existant qui serait l'Acte pur<sup>2</sup>. Mais ce point a été établi par M. Maritain, et nous renvoyons à son étude<sup>3</sup>. Cela étant, voici l'argument.

a. Rappelons en premier lieu que *l'Acte pur et l'Être dont l'essence est d'être sont identiques*. Tout d'abord, l'Acte pur est l'Être dont l'essence est l'être : puisque, l'être constituant en chaque

1. J. Maritain, *Sur la notion de subsistance*, dans *RT LIV*, 1954, pp. 242-256, a distingué : essence *réceptrice* (essence en tant qu'elle reçoit l'esse), essence *exerçant* l'esse. L'A. montre que l'esse ne peut être exercé que dans le supôt ; et il définit la subsistance comme étant le principe qui distingue l'essence *exerçant* l'esse d'avec l'essence *recevant* l'esse. La distinction que nous proposons reprend celle de M. Maritain. Notre point de vue, cependant, est différent. Nous n'avons pas particulièrement en vue de définir la subsistance qui dit ordre à *Vêtre*, mais d'analyser la *distinction* réelle. Aussi sommes-nous amené à préciser ce qui revient en propre à l'essence. Si elle exerce *l'esse*, c'est, nous paraît-il, en tant qu'elle exerce sa fonction propre qui est de le mesurer. Le fait que l'être n'est exercé par l'essence que dans le supôt et dans l'acte d'être se traduit, dans notre système de référence, en ceci : l'essence mesure *par se* mais non *a se*, elle ne mesure qu'en participant l'acte d'être lequel implique évidemment le supôt. Notre objet n'est pas celui dont a traité M. Maritain. Nous pensons cependant pouvoir faire état, en l'interprétant à notre point de vue, de la distinction qu'il a mise en œuvre avec fruit.

2. Nous disons « serait », parce que cet Existant-là ne tombe pas sous l'appréhension immédiate, comme l'« existant concret » sur lequel portent nos analyses.

3. J. Maritain, *Sur la doctrine de l'aséité divine*, dans *Mediaeval Studies V*, 1943, pp. 39-50.



existant le maximum d'actuation, c'est seulement selon l'être qu'un existant peut être acte absolument ; cela exige que l'être ne compose pas avec un principe qui soit réellement distinct de lui ; d'autre part aucun existant n'existe que déterminé, mesuré: le principe de cette détermination ou mesure se nomme essence ; l'existant supposé Acte pur exclut donc que l'essence soit autre que l'être. Et, en retour, si dans un existant l'essence est l'être, cet existant n'inclut aucun principe de limitation, il est donc Acte pur.

b. En second lieu, observons que *Vexistant dans lequel l'essence subsistante et l'essence mesurante seraient identiques d'une part, l'Acte pur d'autre part, sont identiques*. Voyons d'abord que l'absolu de l'Acte résulte de l'identité entre l'essence subsistante, c'est-à-dire l'essence comme réalité concrète ou l'essence en tant qu'être, et l'essence mesurante, c'est-à-dire l'essence comme principe de la détermination actuelle de l'existant. Dans ce cas en effet ce principe de détermination devient l'essence en tant qu'elle est *être*; ce n'est plus l'essence comme essence, l'essence définissable par un ensemble de caractères. Dès lors, le principe formel de détermination étant l'être, l'existant est Acte pur.

On peut présenter la même remarque autrement. Nous avons rappelé ci-dessus que, dans tout existant concret, l'essence est *l'unique* principe de mesure. Il suit que l'essence mesurante mesure en particulier la réalité concrète constituée par l'essence elle-même ; l'essence mesurante mesure l'essence subsistante. Pour que cette affirmation ne fasse pas de l'essence une sorte d'existant autonome dans l'existant, il faut bien entendu tenir compte de tout ce qui précède, et notamment de deux choses : d'une part, l'essence exerce *per se* mais non pas *a se* sa fonction propre de mesurer : elle ne saurait donc être conçue comme autonome ; d'autre part, si l'essence se mesure elle-même comme nous venons de le remarquer, elle ne mesure pas seulement elle-même mais tout l'existant : et elle ne se mesure elle-même que comme incluse dans l'existant, et en mesurant tout l'existant.

Cela étant précisé, nous pouvons raisonner sur l'essence concrète, réelle dans l'existant, comme on raisonne sur l'existant lui-même : l'inférence est la même bien que le sujet en soit différent. L'essence se mesurant elle-même, si le principe formel de mesure (essence mesurante) s'identifie à la réalité mesurée (essence subsistante), cette réalité est Acte pur : l'essence concrète est donc Acte pur dans un existant où l'essence mesurante et l'essence subsistante s'identifient. Et, réciproquement, en l'Acte pur, l'essence est l'être, nous l'avons rappelé ; et par suite l'essence est simultanément mesurante et subsistante.

c. La convertibilité des deux distinctions essence subsistante-essence mesurante et essence - acte d'être est dès lors évidente :

car la négation de chacune d'elles entraîne que l'existant considéré serait l'Acte pur, entraîne par conséquent la négation de l'autre.

La preuve directe de la convertibilité est plus délicate parce qu'elle doit mettre en œuvre l'analogie. Les deux distinctions envisagent en effet l'existant concret, et pour ainsi dire l'attaquent, à deux points de vue différents. On considère d'une part l'existant en sa totalité ; et, d'autre part, on considère dans l'existant cet aspect propre et distinct de sa réalité qui est l'essence concrète. Or il est impossible, aussi impossible dans le concret qu'à l'abstrait, de « déduire » l'existant à partir de son essence ou bien inversement. Il est donc à fortiori impossible de « déduire » une distinction concernant l'une d'une distinction concernant l'autre. Mais il y a, de tel existant à son essence, de la réalité de l'une à la réalité de l'autre, unité et analogie. On peut *donc* penser que, pour tout ce qui concerne l'ordre ontologique, lequel relève de l'analogie, il y a similitude entre ces deux réalités ; elles doivent *donc* avoir même structure du point de vue de l'être : à une distinction réelle pour l'une doit correspondre une distinction réelle pour l'autre. Nous avons souligné à dessein le mot « donc » : pour ajouter maintenant que l'inférence qu'il voudrait exprimer n'est évidemment pas rigoureuse ; car il n'est pas possible de préciser si la « raison », et partant l'unité de l'analogie qui porte sur l'être, porte également sur une distinction affectant l'être.

Mais si en l'espèce l'analogie ne prouve pas, elle éclaire la convertibilité des deux distinctions établies par la preuve indirecte. L'existant créé étant indissociablement et distinctement essence et acte d'être, la composition qui lui est intrinsèque doit pouvoir être exprimée soit à un point de vue soit à l'autre. Or l'être étant simple par nature, il n'est pas question d'exprimer en termes d'être la composition de l'existant créé. Cette composition, envisagée au point de vue de l'acte d'être, c'est justement la distinction entre celui-ci et l'essence qui est d'une nature autre que l'être. L'essence, au contraire, considérée comme transcendantal et selon sa nature, n'est pas simple comme l'être : la composition de l'existant concret peut donc être exprimée en termes d'essence. Et cette composition, envisagée au point de vue de l'essence concrète, consiste en ce que celle-ci n'est pas identique à la fonction qui lui est impartie dans l'existant, savoir de mesurer.

Ainsi les deux distinctions essence subsistante - essence mesurante et essence - acte d'être expriment bien la même chose ; nous venons même de voir que cette dualité d'expression est normale : puisqu'en effet la composition de l'existant créé l'affecte en tout ce qu'il est, et partant au point de vue de l'essence aussi

bien qu'au point de vue de l'acte d'être, cette composition *doit* pouvoir être exprimée aussi bien à un point de vue qu'à l'autre.

*Les deux distinctions essence subsistante - essence mesurante  
et suppôt - acte d'être sont convertibles (B).*

Nous pouvons nous borner ici au cas de l'existant matériel. Car, en ce qui concerne l'existant immatériel, les deux distinctions ne sont pas seulement convertibles, elles sont identiques : dans ce cas en effet le suppôt et l'acte d'être sont respectivement, comme le suggère saint Thomas : forme en tant que *suppôt* et forme en tant que *formel* ; or nous avons montré un peu plus haut que cette distinction est identique à la distinction *essence subsistante - essence mesurante*.

La convertibilité énoncée est quasi évidente. L'essence subsistante ne subsiste que dans le suppôt. L'essence mesurante n'exerce son acte, c'est-à-dire n'est elle-même puisqu'elle l'exerce *per se*, qu'en vertu de l'acte d'être et en déterminant le suppôt. Il y a donc, du suppôt à sa détermination propre qui est l'acte d'être, le *même* rapport que de l'essence subsistante à l'essence mesurante : ce rapport s'entendant, comme d'ailleurs tout ce qui précède redisons-le, au sein de l'existant concret. Ce rapport ne peut être, *in re*, dans la réalité, que distinction ou identité. Et puisque c'est le *même* rapport intrinsèque à l'existant, il a la même qualité, soit du suppôt à l'acte d'être, soit de l'essence subsistante à l'essence mesurante : en particulier, le fait que ce rapport soit distinction ne peut qu'être, ici et là, simultané. Cela établit la convertibilité.

*Les deux distinctions essence subsistante - essence mesurante  
et suppôt - essence sont convertibles (C).*

Nous nous bornons encore à l'existant matériel. Pour l'existant immatériel les deux distinctions sont identiques. Dans ce cas en effet, l'essence c'est la forme ; et la forme est, en un sens, le suppôt ; la distinction suppôt - essence ne peut donc être que la distinction : forme en tant que suppôt et forme en tant que forme ; distinction identique à celle qui concerne l'essence.

La distinction essence subsistante - essence mesurante est convertible avec le fait que l'acte d'être est réellement distinct à la

fois du *suppôt* et de l'essence : cela résulte des deux assertions (A et B) qui viennent d'être établies. Or la distinction réelle et simultanée de l'acte d'être avec le *suppôt* et avec l'essence est elle-même convertible avec la distinction réelle entre le *suppôt* et l'essence.

Preuve indirecte : le *suppôt comme tel* exclut toute division et toute distinction ; si donc, dans la réalité, l'essence s'identifie au *suppôt*, cela exclut la distinction réelle entre l'essence subsistante et l'essence mesurante, et par suite l'essence *suppôt* est identique à l'acte d'être.

Preuve directe : l'acte d'être est l'ultime détermination du *suppôt* ; si donc l'acte d'être est réellement distinct du *suppôt*, cela implique que le *suppôt* ne se détermine pas par lui-même : or, si le *suppôt*, « qui a l'être », coïncidait avec l'essence, c'est-à-dire avec le principe formel et prochain de sa propre détermination, le *suppôt* se déterminerait lui-même. Et cela, du même coup, montre réciproquement que si le *suppôt* et l'essence coïncidaient réellement, ils coïncideraient également avec l'acte d'être.

#### Leur convertibilité envisagée synthétique $\neq$ Lent

Nous pouvons synthétiser de la manière suivante les trois assertions précédentes.

En tout existant matériel, le *siïppôt*, *Yessence*, *Yacte d'être* sont, deux à deux, réellement distincts. Si deux de ces trois choses étaient *in re*, dans la réalité, identiques, elles le seraient toutes les trois. On peut donc exprimer la composition réelle propre à l'existant créé de trois façons différentes : de l'essence à l'acte d'être, du *suppôt* à l'acte d'être, du *suppôt* à l'essence. Ces trois distinctions sont rigoureusement convertibles, c'est-à-dire que chacun implique nécessairement les deux autres. Mais elles ne sont pas sémantiquement équivalentes, car elles envisagent respectivement l'existant à des points de vue différents : ceux-là mêmes d'ailleurs qui interviennent dans l'étude de la substance.

La distinction entre le *suppôt* et *Yessence* signifie que le *suppôt* ne se mesure pas par lui-même : d'où sa limitation au point de vue de la perfection. La distinction entre le *suppôt* et *Yacte d'être* signifie que le sujet n'a pas l'être en vertu de lui-même, bien qu'il l'ait « par soi » : perséité n'est pas aséité ; le sujet créé est autonome, mais pas absolument. Enfin la distinction entre *Yessence* et *l'acte d'être* signifie que du point de vue propre de l'être, en tout existant créé, la puissance compose radicalement avec l'acte : aucun existant créé n'est Acte pur. La substance c'est le *tout*, la substance c'est le *sujet*, la substance c'est l'essence-forme qui fait *être* : à ces trois points de vue respectivement, les trois dis-

tinctions énoncées bémolisent radicalement l'être créé qui n>s/ que sur un mode mineur.

Dans l'existant immatériel la trichotomie précédente se réduit. L'essence n'est plus que forme, et la forme est en un sens le suppôt. La distinction réelle ne comporte donc plus, au vrai, qu'une seule expression : disons du suppôt à l'acte d'être. Cependant l'ambivalence du mot forme, ci-dessus examiné<sup>1</sup>, entraîne qu'il y a quatre expressions possibles :

suppôt-acte d'être.	forme (en tant que suppôt) -acte d'être.
suppôt-forme (en tant que forme),	forme en tant que suppôt -forme en tant que forme.

Mais, à la différence de ce qui a lieu pour l'existant matériel, ces expressions ont exactement la même valeur sémantique et ne se distinguent que verbalement.

*Propriétés de la distinction « essence subsistante - essence mesurante »*

Au terme de ce qui précède, la distinction entre l'essence subsistante et l'essence mesurante se présente comme une formule-clé. Elle permet en effet de montrer la convertibilité entre toutes les formes sémantiquement distinctes de la distinction réelle. Elle en condense pour ainsi dire toute l'intelligibilité. Et cela est normal puisqu'elle est l'empreinte de la distinction réelle dans l'essence concrète en qui se trouve précisément manifestée toute l'intelligibilité de l'existant dont elle est la mesure. Revenons donc sur cette forme, en un sens, principale<sup>2</sup>.

L'essence subsistante et l'essence mesurante sont réellement distinctes. Nous présenterons à ce sujet trois remarques. La première, pour triviale qu'elle soit, n'est sans doute pas inutile. Il faut toujours se garder d'hypostasier les termes d'une distinction qui n'existent que conjointement. Ne pas hypostasier, dans l'existant, l'essence concrète, bien qu'elle y soit réellement distincte. Pareillement, ne pas hypostasier l'essence subsistante et l'essence mesurante. Que l'essence mesurante ait, dans et de par l'exercice de sa fonction, une certaine réalité, c'est clair ; mais cette réalité-là, c'est l'essence subsistante. Si, dans l'essence mesurante on distinguait réalité et exercice, il faudrait réitérer en ce qui la concerne la distinction initiale faite sur l'essence,

1. *De Spirit. Creaturis*, a. i, ad inm ; ci. p. 32, n. 7.

2. C'est-à-dire qu'elle se présente, au point de vue intelligible, comme le

c'est-à-dire qu'il faudrait aller à l'infini. Nous ne croyons pas utile d'insister davantage : l'essence subsistante et l'essence mesurante ne sont pas deux entités séparables, ce sont deux aspects de la même réalité, qui ne tiennent d'ailleurs ensemble et donc ne sont réels qu'en vertu de l'acte d'être et du supposé.

En second lieu, achevons d'explicitier l'étroite corrélation qui existe entre le rapport de l'essence et l'acte d'être d'une part, le rapport de l'essence subsistante à l'essence mesurante d'autre part. Nous avons montré que ces deux rapports, en tant qu'ils sont *distinction*, sont convertibles. Nous l'avons même justifié positivement par le fait que les deux domaines où respectivement ils se situent sont analogiquement un : et, là encore, les deux rapports étaient considérés en tant que distinctions. Or ils sont également *unité* : et le rôle joué par la distinction que nous appelons « principale » entre l'essence subsistante et l'essence mesurante se trouvera mis en plus vive lumière par la corrélation qui existe entre les deux mêmes rapports (essence subsistante - essence mesurante, essence - acte d'être) considérés respectivement dans leur unité. Nous avons d'ailleurs déjà remarqué que l'essence se mesure elle-même par la « médiation » de l'acte d'être : mesurant tout l'existant *en vertu de l'acte d'être*, l'essence mesure par le fait même sa propre réalité incluse dans l'existant. Voilà le rapport propre à l'essence en tant qu'il est une certaine unité. Cette unité particulière de l'essence ne lui confère donc aucunement d'être un second acte qui serait distinct de l'acte d'être et pourrait faire nombre avec lui : cela est radicalement exclu, puisque précisément l'essence n'est une en ses deux aspects, l'essence ne *se* mesure elle-même qu'en vertu de l'acte d'être ; *Yexercice* de la fonction mesurante n'est qu'une participation ou dérivation de l'acte d'être qui se trouve donc secondairement en cette fonction, laquelle ne constitue donc pas un second acte d'être. On voit donc que l'unité du rapport « propre à l'essence » est plutôt *Yunité du rapport entre l'essence et l'acte d'être*, mais exprimée d'une manière propre à l'essence, en termes d'essence.

Maintenant, cette *même* unité du rapport entre l'essence et l'acte d'être peut être exprimée en fonction de l'acte d'être et

i. Nous avons déjà rappelé, p. 36, cette impossibilité de régression indéfinie. Elle concernait l'essence mesurante envisagée proprement en sa fonction de mesure. Nous affirmons maintenant la même chose, mais l'essence mesurante se trouve envisagée au point de vue de sa réalité. Nous retrouvons donc, pour l'essence mesurante elle-même, la même dualité de points de vue et d'expression exprimée par la distinction essence subsistante - essence mesurante. Cela est parfaitement normal : nous l'avons déjà observé et nous l'observerons encore. Si loin qu'on pousse l'analyse de l'existant créé, les éléments ultimes effectivement explicités peuvent, et en un sens doivent, être envisagés soit à l'un soit à l'autre des points de vue que commande la composition radicale de l'existant. Cette composition s'exprimant par une distinction transcendante, c'est-à-dire entre deux transcendants, elle se retrouve nécessairement à tout degré analysable de l'existant créé.

à partir de lui. On dira alors que l'acte d'être se mesure lui-même, mais par la médiation de l'essence, et d'une manière plus précise par la médiation de l'essence mesurante en exercice : car l'acte d'être est au principe de cet exercice en tant que celui-ci est acte et il est au terme de ce même exercice en tant que mesuré grâce à lui ; l'acte d'être est secondairement dans la fonction mesurante (de l'essence) en tant qu'exercée, et il est mesuré par cette fonction envisagée terminalement.

Il y a donc deux manières d'exprimer l'unité du même rapport ; soit, schématiquement : l'essence se mesure par la « médiation » de l'acte d'être, l'acte d'être se mesure par la « médiation » de l'essence. Cette dualité ne doit pas surprendre. La composition intrinsèque à l'existant créé est, par nature même, distinction et unité, distinction réelle et unité réelle<sup>1</sup>. Parce que précisément il y a distinction, il y a irréductiblement deux manières d'exprimer tout ce qui concerne la structure de l'existant concret : à commencer par la distinction elle-même, nous l'avons vu ci-dessus ; mais il y a également deux manières d'exprimer l'unité : c'est ce que nous venons d'observer immédiatement.

L'unité de l'existant créé est ainsi exprimée analytiquement, nous voulons dire à partir de l'un ou l'autre de ses constituants<sup>2</sup>. Chacun des deux se mesure : voilà la perfection de l'unité, adéquatement exprimée par et dans l'immanence d'un acte ; mais chacun se mesure *par la médiation* de l'autre, et nécessairement en fonction de cette médiation. Ce qui absolument et sans médiation se mesure, ce qui donc *se mesure par soi*, *per se* et *a se*, est Acte pur ; et, d'ailleurs, si l'essence et l'acte d'être s'identifient, les deux assertions qui expriment analytiquement l'unité de l'existant s'identifient également : l'acte d'être se mesure par soi-même puisque la « médiation » de l'essence devient alors la médiation de soi-même ; et pareillement l'essence se mesure par elle-même. Si, en retour, on tient à juste titre pour évident que *a ce qui se mesure par soi est Acte pur* », on voit qu'on manifeste parfaitement la distinction entre l'existant créé et l'Incréé en disant que l'acte de mesurer intrinsèque à l'existant créé comporte, de quelque façon qu'on l'envisage, une médiation<sup>3</sup>. L'acte

1. L'ordre habituel des traités de métaphysique entraîne que l'unité et la distinction sont examinées en des chapitres non seulement séparés mais disjoints, non enchaînés. D'où résulte que Ton insiste, à bon droit d'ailleurs, sur la « distinction réelle » ; mais on omet généralement d'examiner *comment* les deux termes réellement distincts composent ensemble *positivement* pour constituer *un* existant.

2. Et non plus seulement comme négation de division.

3. La distinction entre l'existant créé et l'Incréé est, bien entendu, suffisamment exprimée par d'autres formules. Celles qui font appel uniquement à l'être ne peuvent caractériser l'existant créé que d'une manière négative. La composition ou bien l'identité entre essence et acte d'être sont en quelque sorte de type statique<sup>1</sup> elles envisagent l'acte *actué*. La notion de mesure permet au contraire déconsidérer *Parte-txerci*, et de caractériser à ce point de vue l'existant créé d'une manière à la fois intrinsèque et positive. UUI<sup>4</sup>

d'être *se* mesure, mais par la *médiation* de l'essence ; l'essence *se* mesure, mais par la *médiation* de l'acte d'être. Et il y a, bien entendu, de la seconde assertion à la première, une subordination qu'il serait fastidieux de préciser à nouveau †.

Nous venons de voir que la composition intrinsèque à l'existant créé étant unité en même temps que distinction, il importe de maintenir de l'une à l'autre une étroite correspondance : c'est ce que révèle une même dualité dans le mode d'expression de la distinction ou dans le mode d'expression de l'unité. Toutefois, les deux choses sont loin d'avoir le même statut épistémologique. La distinction est nécessaire ; nous l'avons supposé établi : il n'y a aucun existant créé dans lequel il n'y ait distinction réelle, de quelque façon qu'on l'exprime. L'unité est également nécessaire, puisque sans elle il n'y a pas d'existant. Mais si on veut analyser davantage, si l'on veut passer du « fait » au « comment », de *l'an est* au *quid est*, il n'est plus possible d'atteindre, pour le *quid est*, le nécessaire qu'on a atteint pour *l'an est*. Cela tient à ce que la démonstration de la distinction réelle procède par double négation : elle ne montre pas la nature de ce dont elle établit l'existence. Cela d'ailleurs va de soi : car la distinction ne peut être connue positivement qu'en fonction de l'unité à laquelle elle est associée ; et Dieu seul connaît positivement, dans l'acte créateur, l'unité intrinsèque de l'existant créé.

Laissons de côté pour le moment le rapport du créé à l'Incréé ; la subordination entitative de la distinction à l'unité entraîne pour notre objet les précisions suivantes. Concernant la distinction, la connaissance du *fait* est adéquate : il n'y a pas à connaître autre chose, puisque justement la connaissance du comment de la distinction ressortit, au vrai, à l'unité. Démontrer néces-

i. Chacun des mots « mesurer », « *se* mesurer », « médiation » est employé deux fois. Entre les deux incidences il y a, pour chacun, unité analogique : nous le rappelions déjà, *supra*, p. 35, n. 2 et 3. Le caractère absolu consigné par l'expression réflexive « *se* mesurer » doit s'entendre diversement : l'acte d'être *se* mesure au point de vue de l'exercice inclus dans l'acte de mesurer, l'essence *se* mesure au point de vue de la détermination qui résulte de l'acte de mesurer. D'autre part, il revient en propre à l'essence de communiquer à l'acte d'être la détermination qu'elle est : en participant l'acte d'être au point de vue de l'exercice, elle en fait l'acte de mesurer. Ce fait simple implique, si on s'exprime analytiquement, une double médiation, mais en deux sens différents : la *médiation de l'essence* consiste à communiquer la détermination à l'exercice dont l'acte d'être est le principe et le terme : et, ainsi, l'acte d'être, premier du Kint de vue de l'acte, se mesure par la médiation de l'essence ; la *médiation de de d'être* consiste en ce que l'essence n'exerce qu'en vertu de lui l'acte par lequel l'acte d'être, et en lui l'essence elle-même, est déterminé, achevé dans l'être. Il y a donc involution entre l'acte d'être et l'essence, c'est-à-dire que le premier joue vis-à-vis de la seconde le même rôle que la seconde vis-à-vis du premier ; mais cette involution n'est pas totale : le fait que l'essence, participant à l'exercice de l'acte d'être, le détermine, est immanent *et ordonné* à cet exercice. Tandis que le fait que l'acte d'être se mesure n'est pas ordonné au fait que l'essence se mesure elle-même : c'est le premier qui inclut le second et le finalise. Il y a primauté relative de l'acte d'être au point de vue de l'acte, de l'essence au point de vue de la mesure : voilà l'involution ; mais, absolument parlant, entre ces deux points de vue, il y a primauté de l'acte : et donc, absolument parlant, il y a primauté de l'acte d'être.

Tout cela est classique en thomisme et doit tenir en respect les simplifications hâtives de l'essentialisme et de l'existentialisme.



saire la distinction réelle est donc suffisant : on atteint adéquatement, en ce qui concerne la distinction, la perfection propre qui appartient à la connaissance lorsque celle-ci est nécessaire. L'unité, au contraire, ne serait connue adéquatement que si on en connaissait le *comment* ; or cela, absolument parlant, est impossible : nous venons de le rappeler. Il est donc impossible d'atteindre, relativement à l'unité, la perfection propre de la connaissance nécessaire. On ne peut que décrire ce qui est réalisé en fait dans les existants concrets accessibles à l'observation, on ne peut pas déterminer à priori et positivement la structure de l'existant concret : on sait seulement qu'elle ne peut être parfaitement simple, mais c'est une condition négative. Notre connaissance, en tant quelle est nécessaire, porte sur l'aspect négatif des réalités : c'est un fait bien connu. Dieu ne peut pas ne pas être, l'existant créé ne peut pas être simple. Mais il n'y a pas d'inférence nécessaire montrant positivement soit l'unité de l'existant créé soit la nature de Dieu<sup>1</sup> : nous ne pouvons pas normer l'être à priori.

Récapitulons tout ce qui précède. En tout existant créé, les différentes expressions de la distinction réelle, non équivalentes sémantiquement pour l'existant matériel, sont convertibles entre elles. En particulier, en tout existant créé, l'essence subsistante et l'essence mesurante sont nécessairement et réellement distinctes ; mais il est impossible d'assigner en droit des normes nécessaires concernant le comment de leur distinction, parce que cela premièrement est impossible concernant le comment de leur unité.

## II. LA DISTINCTION RÉELLE ET SA FORMULATION DANS LA QUESTION DE L'« ESSE SECUNDARIUM ».

Les considérations qui précèdent ressortissent à la philosophie ; mais celle-ci, normalement, est *ancilla*. Aussi nous permettons-nous d'ajouter quelques remarques concernant le mystère du Verbe incarné et la question débattue de l'esse *secundarium*. Nous n'avons pas de nouvel élément à apporter au débat ; mais les considérations précédentes permettent, semble-t-il, de formuler avec précision les deux positions qui s'affrontent<sup>2</sup>.

1. Nous nous plaçons dans l'ordre rationnel.

2. Nous les désignerons, à l'occasion, par les deux locutions : « thèse de l'extase » « thèse de l'ordre » ; l'unité d'esse du Verbe incarné étant conçue, ici par subordination<sup>1</sup> à par mode d'extase. Nous n'entendons signifier : ni que l'extase soit désordre ni aué l'ordre soit au vrai la juxtaposition de deux ordres. On voudra bien ne voir dans ces expressions qu'une manière commode de s'exprimer. Nous ne nous attardons pas à en faire la critique puisque nous n'étudions pas cette question pour elle-même V

Nous le ferons, en demeurant cependant à un point de vue principalement philosophique ; et nos conclusions seront, comme on peut l'attendre dans ces conditions, radicalement négatives.

Nous verrons d'abord que l'une et l'autre « thèse » est exempte de toute ombre de contradiction au point de vue métaphysique ; nous observerons ensuite que l'une et l'autre est positivement et même harmonieusement compatible avec l'ontologie du Mystère, au degré de précision où elle est actuellement dogmatisée. Enfin nous montrerons que la philosophie ne peut pas plus comme sagesse que comme instrument : l'exigence secourable qu'elle impose dans la formulation du dogme ne permet pas de découvrir dans l'une des deux « thèses » une difficulté qui la ferait écarter ; pareillement, la métaphysique ne permet pas de choisir entre les deux points de vue qui, radicalement et respectivement, commandent les deux « thèses ».

#### La non-contradiction des deux « thèses » au point de vue métaphysique

En premier lieu, montrons la non-contradiction métaphysique de l'une et l'autre « thèse ». Nous indiquerons d'abord, en le traduisant dans le système de référence ci-dessus indiqué, ce qui leur est commun, et d'ailleurs requis par la foi ; nous montrerons ensuite comment les deux vues s'opposent et comment chacune est, selon nous, compatible avec la plus rigoureuse exigence dogmatique ; nous renvoyons au paragraphe suivant d'examiner les intuitions qui, en sagesse, les inspirent.

#### *Ce qui est commun aux deux « thèses »*

L'Humanité<sup>1</sup> est une réalité qui appartient à l'ordre créé : *aliquid creatum*. D'abord c'est une réalité : nous exprimons ce fait en disant que l'Humanité a raison d'essence subsistante ; c'est une essence concrète qui est subsistante dans le Verbe incarné. Cette essence est-elle également mesurante ? Si l'essence exerce sa fonction qui est de mesurer, elle mesure *quelque chose*, à savoir au moins elle-même : et, alors, il y a nécessairement un *esse secundarium* ; et si l'essence n'est pas mesurante, l'*esse secundarium* est sans fondement et donc exclu. Nous y reviendrons ci-après, puisque c'est justement ce point qui oppose les deux thèses. Achéons pour le moment d'exprimer ce qui leur est commun, et qui découle d'ailleurs de la foi. L'Humanité n'est

i. Nous désignerons ainsi, dans ce qui suit, la nature humaine du Christ, telle qu'elle est, concrètement individuée dans la Personne du Verbe incarné.

pas une personne ; elle n'a pas de « subsistance » propre, selon qu'il est classique de s'exprimer<sup>1</sup>. Montrons que cette formule conserve toute sa précise vigueur, pour l'une et l'autre thèse.

i. L'utilisation de ce mot demande quelque explication : la suite montrera suffisamment que l'acception, classique en théologie, du mot « subsistance » ne recouvre pas exactement ce que nous avons entendu, à un point de vue philosophique, par « essence subsistante ». Il importe cependant, dès maintenant, de prévenir toute équivoque. Nous avons vu à plusieurs reprises, en lumière métaphysique, que l'essence subsistante et l'essence mesurante sont aussi distinctes qu'indissociables. Ce qu'il y a d'acte dans l'essence, en tant qu'elle exerce l'acte de mesurer en participant l'acte d'être, c'est cela l'essence subsistante. Autrement dit : « essence mesurante » désigne l'essence en tant qu'elle exerce l'acte de mesure en vertu de l'acte d'être, et ainsi mesure par ordre : d'abord l'acte d'être, et ensuite elle-même ; « essence subsistante » désigne *simultanément* : d'une part l'essence comme co-principe avec l'acte d'être, réellement distincte de lui et sub-ordonnée à lui, de l'acte de mesurer ; et, d'autre part, cette même essence comme mesurée par cet acte, en même temps que l'acte d'être et en lui. C'est cela qui est signifié en abrégé par la formule : *l'essence se mesure elle-même* ; l'essence est à la fois principe et terme (non adéquat) de l'acte de mesurer. Et nous devons faire une fois de plus la même remarque : entre l'essence subsistante comme co-principe de l'acte de mesurer et l'essence subsistante comme intégrée au terme du même acte, il ne saurait y avoir de distinction réelle : nous avons vu (*supra*, p. 43, n. 1) qu'il est impossible d'introduire une distinction réelle dans l'« essence mesurante » ; nous disons maintenant la même chose pour l'« essence subsistante ». Et la raison est la même : introduire une distinction réelle dans l'un des deux termes de la distinction réelle originelle (essence-acte d'être, ou essence subsistante-essence mesurante), ce serait inévitablement poser un processus indéfini.

Cela étant une fois de plus rappelé, expliquons la différence d'acception qui résulte pour le mot subsistance de son emploi en philosophie ou en théologie. En toute occurrence, l'essence qui subsiste, qui a de « subsister » en participant l'acte d'être selon sa réalité propre d'essence, c'est l'essence *mesurée* : dans l'acte d'être et en même temps que lui, puisque rien n'existe que déterminé. Très formellement, à ce point de vue du « subsister », peu importe la manière dont l'essence est mesurée, pourvu qu'elle le soit : philosophe et théologien sont d'accord sur ce point. Voici maintenant ce qui les sépare :

Pour le philosophe, qui considère les existants créés tels qu'ils sont, l'essence ne se trouve mesurée que comme incluse dans le *terme* de l'acte de mesure qu'elle exerce elle-même *per se* (non *a se*) ; mais comme il est impossible, nous venons de le rappeler, de distinguer réellement les deux aspects de l'essence en tant que terme ou en tant que principe de l'acte de mesurer, il suit que, réellement, l'essence a de « subsister » aussi bien à un point de vue qu'à l'autre : la distinction formelle des points de vue est purement abstraite et n'a pas de correspondant objectif dans la réalité. Autrement dit, il est impossible, dans l'existant concret, d'instituer un ordre réel entre Γ« essence subsistante » et Γ« essence mesurante » : elles sont réellement distinctes, cela est nécessaire ; mais *comment*, en retour, sont-elles un, ce mystère nous l'avons dit nous échappe. L'essence, pour pouvoir être co-principe de l'acte de mesurer, doit être envisagée comme subsistante : et, à ce point de vue, l'« essence subsistante » est antérieure à l'« essence mesurante » ; mais l'essence n'a de « subsister », et donc n'est subsistante, que si elle est mesurée : et, à ce point de vue, Γ« essence subsistante » est postérieure à l'« essence mesurante ». Voilà donc deux *ordres* opposés entre Γ« essence subsistante » et Γ« essence mesurante » ; et la distinction entre ces deux ordres (nous disons bien *entre* les deux *ordres* de Γ« essence subsistante » à l'« essence mesurante », ou inversement, non pas *entre* Γ« essence subsistante » et Γ« essence mesurante » *elles-mêmes*) est, comme il est évident, rigoureusement convertible avec la distinction entre les deux aspects de l'« essence subsistante », en tant que co-principe ou en tant que terme de l'acte de mesurer ; et comme cette dernière distinction est, nous l'avons vu, purement abstraite pour le philosophe, il en va de même pour les deux *ordres* opposés entre l'« essence subsistante » et Γ« essence mesurante » : ces deux ordres ne se distinguent qu'abstractement. Il est donc impossible, en lumière philosophique, d'établir une priorité réelle de V« essence subsistante » sur l'« essence mesurante », ou inversement. Objectivement, l'essence est indissociablement « subsistante » et « mesurante » : et c'est ainsi qu'elle a de « subsister » dans l'acte d'être ; voilà tout ce que peut dire le philosophe. Attribuer formellement le « subsister » à l'« essence subsistante » en tant qu'elle termine (non adéquat) l'acte de mesurer n'est pas sans intérêt : mais étant donné qu'à ce point de vue formel ne correspond aucun aspect objectif réellement distinct, on comprend pourquoi la notion de subsistance a pu être considérée comme « non métaphysique ». Elle est liée à une distinction qui doit *nécessairement* demeurer virtuelle et qui par conséquent n'intéresse pas le métaphysicien comme tel.

U en va tout autrement pour le théologien de l'incarnation. <sup>^</sup> Humanité e<sup>^</sup>t une réalité créée en qui l'essence et l'être sont distincts, ou bien en qui l'essence est réelle

Et d'abord la « thèse de l'ordre ». L'essence y est supposée mesurante<sup>1</sup>; nous remarquerons alors avec M. Maritain que la subsistance c'est ce qu'il y a en plus dans l'essence en tant que mesurante et non pas seulement en tant que subsistante<sup>2</sup>. Or ce « plus », nous y avons insisté, appartient bien à l'essence mesurante *per se*, mais non pas *a se*: l'essence n'est mesurante qu'en vertu de l'acte d'être : la subsistance n'appartient donc *de facto* à l'essence qu'en vertu de l'acte d'être ; elle est bien cependant la subsistance *propre* de l'essence parce que l'acte d'être n'existe que mesuré par l'essence. Et donc, elle n'est propre à l'essence que si l'acte d'être qui en est le fondement radical est mesuré par l'essence ; on le comprend sans peine : puisque la subsistance achève l'essence dans l'ordre de l'être<sup>3</sup>, elle ressortit à l'acte

ment distincte du subsister qui lui appartient ; mais cette essence ne peut pas mesurer l'Acte d'Être en vertu duquel elle subsiste. L'essence est mesurée, puisqu'elle subsiste ; mais elle n'est pas principe de l'acte en qui sa réalité se trouve mesurée : ou du moins elle ne l'est pas à la manière dont l'est l'essence concrète de l'existant concret ordinaire (les deux « thèses \* s'opposent sur ce point : voir ce qui est dit dans le texte). Il suit immédiatement que la distinction entre les deux aspects de l'essence subsistante, en tant que co-principe de l'acte de mesurer et en tant que terme du même acte, devient réelle, de virtuelle qu'elle était pour le philosophe. L'Humanité a en effet un «subsister», et comme le «subsister» appartient formellement à l'essence en tant que terme de l'acte de mesurer, c'est l'essence subsistante comme mesurée qu'il faut maintenir ; quant à l'essence subsistante comme principe de l'acte de mesurer et à l'essence mesurante, elles existent dans l'Humanité ou en un sens seulement très analogique (« thèse de l'ordre »), ou pas du tout (« thèse de l'extase »). Du même coup, la notion de subsistance acquiert une portée ontologique en même temps que la distinction qui la commande. *La subsistance c'est la propriété qui appartient à l'essence concrète du fait qu'elle est mesurée dans l'acte d'être, abstraction faite de savoir si elle mesure ou non l'acte d'être.*

L'essence subsistante du théologien n'est donc pas, on le voit, l'essence subsistante du philosophe : nous nous permettons, dans ce qui suit, de distinguer ces deux acceptions par l'orthographe. Et l'on voit bien comment la subsistance, qui est pour le théologien une notion authentiquement métaphysique, peut n'être qu'une abstraction pour le philosophe qui, refusant d'ouvrir la métaphysique sur le mystère, déclare stérile à priori la notion de subsistance.

On peut supprimer toutes les difficultés que nous venons d'analyser en proscrivant les substantifs : « subsistance » ou « subsistence », pour n'employer que le verbe «subsister». Toute essence concrète subsiste, a de «subsister» : l'Humanité comme toute autre ; il n'y aura plus à arbitrer entre le philosophe et le théologien. Et, d'autre part, il n'y a pas non plus à se demander si ce «subsister» appartient à l'«essence subsistante» ou à Γ\* essence mesurante » : il appartient à l'essence tout court, dans l'acte d'être ; en considérant le «subsister» dans l'acte d'être on évite toutes les questions, en particulier les fausses. Mais cette manière de voir qui n'est pas sans une pointe d'existentialisme n'est pas non plus exempte de paresse mentale. Employer un vocabulaire qui rend impossible de poser les questions n'est ni supprimer ni résoudre les questions. La théologie de l'incarnation exige du philosophe un effort d'analyse concernant la structure de l'existant concret : et cet effort est bien au bénéfice de la métaphysique qui cependant eût été à elle seule incapable de l'inspirer. Nous conserverons donc les deux mots \* subsister » « subsistence ». C'est bien entendu le «subsister» qui est le principal, qui est au principe de la «subsistence\* : la structure de l'essence concrète se résout dans l'acte, tout comme la structure de l'existant. Mais le mot «subsistence», qui attribue par mode de qualité à l'essence le fait de subsister, manifeste une vérité seconde il est vrai quoique fort importante. Cette vérité, la voici : un acte d'être qui n'est pas l'Acte pur est *un ordre* ; un tel acte d'être comporte nécessairement une hiérarchie intrinsèque ; ou bien : il est participé diversement par les réalités distinctes qu'intègre l'unité de l'existant. L'essence concrète, subsistante et mesurante, participe l'acte d'être selon un «subsister» propre : et, de ce chef, l'essence concrète possède une propriété qu'on peut appeler la subsistence.

1. Bien qu'elle ne mesure pas l'Acte d'Être. Nous l'analyserons ci-après.

2. Cf. p. 37, n. i.

3. C'est la précision si importante apportée par M. Maritain dans *les Degrés du savoir*.

d'être ; elle ne peut donc « appartenir » à l'essence que dans la mesure où l'acte d'être lui-même a appartient » à l'essence : et l'acte d'être n'appartient à l'essence que parce qu'il est mesuré par elle. Or, en ce qui concerne l'Humanité, l'essence supposée mesurante ne peut évidemment mesurer que quelque chose de fini : elle ne mesure donc pas l'Acte d'Être du Verbe incarné qui est l'Esse incréé du Verbe. Par suite, dans ce cas, l'essence mesurante ne mesure pas la Réalité en vertu de laquelle cependant elle mesure<sup>1</sup> ; et donc le « plus » qui appartient *de facto* à l'essence en raison de ce que, effectivement, elle mesure, ce « plus » ne peut lui appartenir en propre : l'essence n'a donc pas de subsistance propre. Ainsi, l'Humanité étant supposée une essence complète<sup>2</sup>, subsistante et mesurante, il revient au même de dire qu'elle est assumée en unité de Personne dans l'Être du Verbe incréé ou bien de dire qu'elle est privée de subsistance propre.

Examinons maintenant la « thèse de l'extase ». Elle soutient, nous y reviendrons dans un instant, que pour l'Humanité il y a seulement essence subsistante et non essence mesurante<sup>3</sup>. Il est évident dès lors que l'Humanité n'est pas une personne : il semblerait donc inutile d'aller plus avant. Toutefois, pour mieux exprimer ce qu'il y a de fondamentalement commun aux deux thèses, il sera bon d'exprimer le même fait par la même expression : la non-existence d'une personne créée par l'absence de « subsistance » propre de l'Humanité. Il est clair d'ailleurs que si on fait consister, comme nous venons de le faire, la subsistance dans le « plus » qui appartient à l'essence du fait qu'elle mesure, la thèse de l'extase » supprime ce « plus », *en tant qu'il serait propre à l'essence*, en même temps que l'essence mesurante. Mais cette logique brutale ferait négliger une intéressante précision. La subsistance appartient à l'essence : nous avons vu un peu plus haut ce en vertu de quoi il en est ainsi, et nous n'y revenons pas<sup>4</sup>. Il est dès lors naturel de se demander *comment* la subsistance appartient à l'essence.

Autrement dit, après avoir considéré la subsistance en fonction de la distinction entre l'essence et l'acte d'être, il est normal d'examiner la subsistance en fonction de la *même* distinction exprimée en terme d'essence, savoir justement : essence sub-

i. Cela est commun à tous les existants, nous l'avons vu. L'essence ne mesure pas *a se*, mais en vertu de l'acte d'être: de                    en l'Humanité, l'essence mesurante mesure en vertu de *VEsse* incréé.

2. Nous nous plaçons ici au point de vue proprement métaphysique qui est celui de l'être. L'essence est évidemment complète dans l'Humanité en\* ce sens que celle-ci possède tous les caractères de la nature humaine.

3. L'essence est mesurée et subsistante, sans être aucunement co-principe de l'acte de mesurer.

4. L'essence a la subsistance parce qu'elle mesure ; elle mesure en vertu de l'acte d'être ; la subsistance appartient en propre à l'essence parce que l'acte d'être est mesuré par l'essence.

sistante - essence mesurante. Bien entendu, il ne s'agit pas d'examiner si la subsistance, qui appartient à l'essence, doit être attribuée à l'essence subsistante *ou* à l'essence mesurante. Mais il s'agit de voir si l'attribution de la subsistance à l'essence peut et même doit être conçue de deux manières différentes : justement parce que *tout* ce qui concerne la structure de l'existant créé manifeste la composition de celui-ci par une irréductible dualité.

En fait on constate qu'il en est bien ainsi si on compare les divers *modes d'expression* de la notion de subsistance<sup>1</sup> : le point qui termine la ligne, l'« exercer » qui achève une sorte d'acte premier. Conçue en fonction de l'essence subsistante, qui est un aspect, une détermination particulière de l'existant, la subsistance ne peut être attribuée que par mode de détermination. Conçue en fonction de l'essence mesurante qui a en propre d'exercer la fonction de mesure, la subsistance est attribuée comme l'achèvement résultant d'une opération. C'est cette seconde manière de concevoir qui, absolument c'est-à-dire au point de vue de l'être, fonde la première : si la subsistance détermine, c'est parce qu'elle est concomitante à l'exercice de l'opération de mesurer. En retour, définir la subsistance comme une détermination manifeste mieux son appartenance nécessaire à l'essence : puisque la détermination requiert nécessairement le déterminé. Ainsi, on exprime mieux, ici le fondement et là le mode de l'attribution ; mais les deux choses sont inséparables : c'est bien de l'essence que la subsistance est perfection et achèvement, il est normal qu'on conçoive cet achèvement de la même manière que l'essence elle-même<sup>2</sup>. Et il y a, entre les deux manières de concevoir la subsistance, la même unité analogique qu'entre les deux aspects de l'essence, ou enfin entre les deux aspects de l'existant.

Cela étant, on voit donc que la « thèse de l'extase », en éliminant l'essence mesurante, impose de concevoir la subsistance par mode de détermination ou de terme : c'est la manière classique de Cajetan<sup>3</sup>. Mais il ne faut pas être dupe d'une apparente diversité : quelle que soit la structure de sa représentation, la subsistance est métaphysiquement une. Cela a donc un sens de dire que, dans la « thèse de l'extase », l'essence de l'Humanité,

1. Nous avons rappelé que la subsistance achève l'essence dans l'ordre de l'être : cela est capital. Mais, au point de vue précis que nous adoptons pour le moment, ce n'est pas cela qui intéresse. Il s'agit pour ainsi dire de la structure intrinsèque de la subsistance, non de sa fonction dans l'existant.

2. *τελε'ον* peut signifier *τέλο* ou *πέρα*. On retrouve ce jeu sémantique entre les deux conceptions de la structure de la subsistance.

3. Mais Cajetan semble avoir conçu la subsistance « dans la ligne de l'essence », et pas seulement comme lui appartenant. Conserver la structure qu'il propose n'entraîne pas qu'on limite comme il le fait la signification qu'il y attache. Cette manière de concevoir la structure de la subsistance peut, on le sait, se réclamer de saint Thomas ; cf. *II'*, q. 19, a. i, ad 4<sup>o</sup>.

réduite à l'essence subsistante, est privée de subsistance propre : il suffit, pour que cette façon de s'exprimer soit parfaitement précise, de concevoir la subsistance d'une manière appropriée à l'essence subsistante, c'est-à-dire par mode de terme.

Ainsi les deux thèses sont parfaitement d'accord quant à ce contenu évidemment minimal : l'Humanité est réelle mais n'est pas une personne ; en ce qui la concerne, il y a essence subsistante et l'essence n'a pas de subsistance propre.

*Ce qui oppose les deux « thèses »*

Voyons maintenant comment les deux thèses s'opposent. Nous n'entendons pas les confronter point par point : cela a été fait de multiples façons. Nous nous proposons seulement d'exprimer d'une manière précise et d'un point de vue métaphysique comment chacune des deux thèses est compatible avec le donné de foi ; la difficulté venant de ce que chacune en pousse à l'extrême l'un des deux aspects fondamentaux : réalité de la nature humaine, absence de personne humaine.

La « thèse de l'extase » affirme primordialement l'absence de personne humaine dans le Christ : pas d'essence mesurante en l'Humanité qui se réduit donc au statut ontologique d'une essence subsistante, privée de subsistance propre ainsi que nous venons de l'expliquer. La difficulté est alors : ce statut métaphysique singulier est-il possible ? N'est-il pas contradictoire qu'une essence concrètement existante soit mutilée de l'un de ses deux aspects constitutifs ? Analogiquement, une puissance peut-elle réellement exister si elle est privée de son opération propre ? Ou, plus justement sans doute, un acte créé peut-il exister sans être le terme d'une opération ? Nous répondons tout d'abord qu'une objection fondée *seulement* sur une inférence analogique serait ici sans portée. La seule difficulté véritable ne peut consister qu'en une *contradiction* concernant l'objet envisagé *lui-même*.

Et nous répondons en second lieu : non, il n'est pas contradictoire que pour l'essence d'une réalité créée le fait de subsister ne s'accompagne pas de *Xexercice* de l'acte de mesure, bien qu'il requière d'être objectivement mesuré. Nous renvoyons aux remarques terminales de notre analyse proprement philosophique. Il est nécessaire que l'essence subsistante et l'essence mesurante soient réellement distinctes : le contraire serait métaphysiquement contradictoire mais on ne peut assigner aucune norme nécessaire en ce qui concerne l'unité entre ces deux aspects de l'essence. La distinction réelle requiert seulement que, *s'il y a essence subsistante, celle-ci n'exerce pas comme telle l'acte*

*de mesurer* : voilà uniquement ce qui est exigé. Or, s'il n'y a pas d'acte propre de mesurer, il en est bien ainsi. Il n'est donc pas contradictoire que l'essence mesurante soit « supprimée », puisque la Réalité qui est supposée réaliser cette condition *a en commun avec toute autre réalité créée* l'unique caractère qui soit imposé à priori et nécessairement à l'existant créé, savoir, redisons-le, ce que nous pouvons appeler le caractère (C) : « s'il y a essence subsistante, celle-ci n'exerce pas *comme telle* l'acte de mesurer. » Il est bien vrai que ce caractère se réalise de manières absolument différentes en la réalité privée d'essence mesurante et en la réalité intégrant une essence mesurante. Mais, nous l'avons dit, notre connaissance n'atteint pas le nécessaire en ce qui concerne le *comment* : on ne peut ériger en droit la manière dont le caractère (C) se réalise pour l'existant créé « ordinaire ». L'Humanité le réalise *autrement*, mais l'important est *quelle le réalise*; et il suffit que ce caractère (C) soit *commun* à l'Humanité et à toute autre réalité créée pour que l'Humanité soit dite en toute propriété d'expression *aliquid creatum*. L'Humanité est quelque chose de créé, bien qu'elle ne soit pas créature à la manière dont les autres créatures le sont. Le statut ontologique de l'Humanité conçu selon la « thèse de l'extase » exige certes du métaphysicien un effort de précision et de purification, mais il n'est nullement contradictoire.

La « thèse de l'ordre » affirme primordialement l'intégrité métaphysique de l'Humanité : l'essence y est à la fois subsistante et mesurante, comme dans tout autre existant humain. La difficulté est alors la suivante. Une essence limitée exerçant l'acte de mesurer<sup>1</sup>, l'objet de cet acte ne peut être que fini : ce ne peut être *l'Esse* incréé, et c'est d'ailleurs en raison de cela qu'il n'y a pas de subsistance propre; ce ne peut être qu'un *esse* créé<sup>2</sup>. Voilà l'*esse secundarium* ; voici, du même coup, la difficulté : n'y aura-t-il pas, à ce compte, *deux esse*, l'un créé l'autre incréé ; or *Yesse* est la forme des formes, l'ultime détermination : l'*esse* ne peut être qu'un, c'est une exigence métaphysique absolue. Nous répondons, ici encore, en deux temps.

Tout d'abord « dégonflons » l'objection, ramenons-la à ses justes proportions. Nous sommes accoutumés à nombrer des suppôts ; peut-être, d'ailleurs, accordons-nous trop hâtivement et généreusement cette dignité aux objets de notre expérience sensible : ce fait, d'ailleurs, n'importe pour notre objet qu'à raison des fâcheuses

1. Elle ne l'exerce pas en propre : nous avons expliqué plus haut comment la « thèse de l'ordre » admet organiquement l'absence de subsistance propre. Nous n'y revenons pas.

2. Il s'agit donc bien d'un *esse* mesuré *in actu*, d'un *esse* qui est du type *actus entis*. Un beau travail, du R. P. Patfoort, à paraître prochainement, établit péremptoirement ce point à partir de saint Thomas ; ΓΑ. soutient la « thèse de l'extase ».



habitudes mentales qu'il développe. Mais peut-on nombrer l'esse ? On peut nombrer les *actus entis*, certes : mais alors c'est *ratione suppositorum* et non pas *ratione entis*. La locution « dualité d'esse » est donc *ex se* pour le moins impropre : une objection partant de cette formulation n'a aucune portée. Ajoutons que si « nombrer l'esse » demande quelques précautions et explications, nombrer l'esse créé et l'Esse incréé est encore beaucoup plus délicat : c'est même mystérieux. Disons-nous que Dieu et la créature sont deux ? Certes. Mais le moins qu'il faille ajouter est que ce « deux » n'est pas de même nature que le « deux » prédicamental, nombre nommé et même nombre nombrant d'une collection concrète. En quel sens *l'Esse* et l'esse font-ils « deux », il faudrait se donner la peine de le préciser avant d'évoquer le spectre de la contradiction métaphysique.

Achevons de l'exorciser : ce sera le second « temps » de notre réponse. Il nous suffit de renvoyer à la première partie de notre étude. Nous avons vu que l'acte de mesurer *propre* à l'essence n'est en aucune façon un second acte d'être, par cette raison radicale que l'essence ne l'exerce qu'en vertu de l'acte d'être : l'essence l'exerce *per se* et non pas *a se*. Ce qu'il y a d'acte dans l'acte de mesurer propre à l'essence, cela dérive de l'acte d'être dans l'essence subsistante qui en vertu de cela est l'essence mesurante. Il n'y a qu'un seul acte d'être ; mais comme il est participé par l'essence mesurante qui est réellement distincte de lui, on peut dire que l'acte d'être est *secondairement* dans l'essence. Le mot « secondaire » doit être correctement compris, c'est-à-dire en fonction du rapport entre l'essence et l'acte d'être : ce rapport est distinction, et donc l'esse *secundarium* est réellement distinct de l'esse *principale* ; ce même rapport est unité, et donc l'esse *secundarium* n'est pas un second acte d'être. Il ne faut ni hypostasier l'esse *secundarium* ni le dissoudre dans l'unité conçue *univoquement* de l'unique acte d'Être.

Tout cela est aussi élémentaire que difficile, il est vrai. On en voit immédiatement la portée. L'Humanité est une réalité créée ; l'essence y exerce réellement l'acte de mesurer : par elle-même mais non en vertu d'elle-même. L'essence a, de ce chef, une actualisation propre : laquelle n'est cependant pas un second acte d'être mais une dérivation de l'unique acte d'Être.

Jusqu'ici, sans doute, tout le monde sera d'accord : l'analogie entre l'Humanité et toute autre réalité créée est assez explicative.

Mais cela tient, dira-t-on, à ce que nous avons évité de pénétrer au cœur de la difficulté, en nous plaçant au point de vue de l'essence mesurante et non au point de vue de l'essence mesurée ou subsistante. Or l'esse *secundarium* n'est pas seulement l'actualisation en vertu de laquelle l'essence exerce la mesure, il est également,

indissociablement et même principalement, Γ « objet » mesuré. Cette réalité mesurée, qui est acte puisqu'eDe fait face pour ainsi dire à l'acte de mesurer, n'est-elle pas un acte d'être autre que *l'Esse* incréé ? Et alors, voici, derechef, deux actes d'être. Nous allons voir qu'il n'en est rien.

Reportons-nous encore une fois à l'analyse philosophique précédente. Nous avons montré en quel sens l'essence, en exercice de l'acte de mesurer, se mesure elle-même en même temps que tout l'existant et comme incluse dans l'existant. En ce qui concerne l'Humanité, cette assertion ne peut être transposée que de la manière suivante : l'essence ne mesure pas « tout l'Existant », puisque l'essence est finie et l'Existant infini, puisque l'absence de subsistance propre est liée justement à ce fait que l'Acte d'Être n'est pas mesuré par l'essence ; et, cependant, *l'essence se mesure elle-même* : car, étant supposé qu'elle exerce l'acte de mesurer, il faut qu'elle mesure quelque chose : et comme ce quelque chose ne peut être l'Acte d'Être, comme d'autre part il n'y a en aucun existant une distinction plus primitive que celle qui existe entre l'essence et l'acte d'être, il suit que si une essence qui mesure ne mesure pas l'acte d'être elle ne peut mesurer qu'elle-même.

C'est au moment où la logique est inexorable qu'elle devient secourable. Nous venons en effet de donner une forme précise à la difficulté proposée ; voici comment : en l'Humanité, c'est l'essence concrète elle-même et *elle seule*, ce que nous avons appelé dans la première partie de notre étude essence subsistante, qui peut être l'objet connaturel de l'acte exercé par l'essence mesurante : or n'est-ce pas justement cela qui fait de l'essence une réalité *autonome*, un acte d'être distinct de *l'Esse* incréé ? Puisque, en effet, sous la mouvance il est vrai de cet *Esse*, elle se mesure elle-même, *seulement* elle-même : exerçant ainsi *adéquatement* par rapport à elle-même la fonction de mesurer qui lui appartient en propre ; si l'essence est à la fois principe prochain et terme *adéquat* de l'acte de mesurer, comment ne serait-elle pas un acte d'être distinct de *l'Esse* incréé, subsistant sans doute *par* lui mais non pas *en* lui ? Et, du même coup, malgré la ténuité de l'Esse propre à l'Humanité puisque c'est l'Esse d'une essence, n'y a-t-il pas deux *esse*, et non pas l'unique *Esse* incréé se manifestant secondairement dans l'Humanité pour autant que celle-ci ne subsiste qu'en lui ?

La difficulté étant ainsi bien précisée, voici maintenant la réponse. Elle exige que nous revenions encore une fois à l'unité de l'existant exprimée analytiquement : c'est-à-dire en fonction de l'acte d'être et de l'essence. C'est évidemment dans l'acte d'être et non dans l'essence que doit se résoudre ultimement l'unité de

l'existant, puisque est forme des formes et ultime détermination : cela, tout le monde l'accordera, mais voyons-en l'implication profonde. Dans la perspective que nous avons développée, l'unité appartient donc à l'acte d'être en tant qu'il est mesuré, puisque c'est de cette façon qu'il est ultimement déterminé. Or, dans un existant créé « ordinaire », *Yessence subsistante* se trouve mesurée simultanément à l'acte d'être par l'essence *mesurante*: d'où vient que ces deux réalités distinctes que sont l'acte d'être et l'essence subsistante, en tant que mesurées, constituent un seul et même existant et donc « ne font pas nombre » ? Cela vient évidemment de ce que l'acte de mesurer est un. Or cet acte a pour principe prochain l'essence, mais il a pour principe radical l'acte d'être lui-même : c'est l'acte d'être qui est « source » de l'exercice de la mesure, nous y avons insisté ; l'acte d'être se mesure par la médiation de l'essence, et du point de vue propre de l'exercice la priorité appartient absolument à l'acte d'être : c'est tout simplement ce que dit saint Thomas<sup>1</sup>. C'est donc bien à l'acte d'être, le principe radical, et non à l'essence mesurante qui a seulement un rôle médiateur, qu'il faut attribuer l'unité de l'acte de mesurer si celui-ci est considéré en tant qu'exercé.

Exprimons encore autrement ce point capital : l'acte d'être est simultanément principe radical de l'exercice de la mesure et ultime réalité mesurée. Or c'est parce qu'il est un et unique comme principe de cet exercice que tout ce qui est mesuré en vertu de lui l'est *en lui et ne peut faire nombre avec lui comme réalité mesurée*. C'est la *même* simplicité et unicité qui est à l'origine et au terme<sup>2</sup>, et c'est bien entendu le premier qui fonde le second ; le rôle de l'essence est seulement médiateur : *ce n'est pas lui qui fonde la simplicité réalisée axi terme de l'exercice* dont il est le principe prochain mais seulement le co-principe, parce que c'est l'unité de l'acte *en tant qu'exercé* qui fonde l'unité de la réalité mesurée en vertu et au terme de cet exercice.

Nous nous sommes longuement étendu et beaucoup répété ; le lecteur voudra bien l'excuser : concernant les vérités tout à fait primitives on ne peut communiquer ce qu'on en croit saisir qu'en multipliant les points de vue en même temps que l'instrument d'expression.

Revenons à la métaphysique du Verbe incarné. Pour cet Existant, comme pour tout autre, c'est bien l'Acte d'Être qui est principe radical de l'exercice de la mesure que participe en propre l'Humanité en tant qu'elle est essence mesurante : il est vrai que,

1. *III\**, q. 75, a. 4.

2. Cette correspondance entre le principe et le terme est trop connue pour qu'il soit utile d'y insister. On l'observe dans l'ordre créé, considéré pour ainsi dire macroscopiquement. Mais comme elle est vraie aussi de l'ordre mcréé, savoir la vie i<sup>^</sup>tiSTde Dieu, qui fonde la création par appropriation (Γ\*, q. a 61, il XJ;, }” . ) retrouve au cœur de l'existant créé considéré analytiquement. onnal qu'on la

dans ce cas, l'essence ne mesure qu'elle-même et non pas l'Acte d'Être, mais cette différence ne concerne, au sein de l'acte de mesurer, *que la médiation de l'essence et non le principe radical de l'exercice de l'acte*. Puis donc que l'unité d'esse procède, en tout existant concret, de ce principe radical et non de la médiation de l'essence, il faut conclure que l'Être du Verbe incarné est un et unique bien qu'il soit secondairement dans l'Humanité. Ces deux affirmations semblent s'opposer ; mais l'aspect positif de l'analogie entre le Verbe incarné et tout autre existant créé montre qu'il n'en est rien.

Répétons une dernière fois comment. Dans un existant créé où l'essence exerce l'acte de mesurer et peut donc être dite essence mesurante, l'essence conçue comme co-principe et principe prochain de cet acte et l'essence conçue comme un aspect au moins de ce qui est mesuré par cet acte ne sont qu'une seule et même réalité : nous l'avons appelée l'essence subsistante, réellement distincte de l'essence mesurante. Comment l'essence subsistante, qui est réellement distincte de l'acte d'être, est-elle intégrée à son unité sans faire nombre avec lui ? L'acte d'être a évidemment, en tout existant créé, une mesure. Il peut être envisagé comme le principe radical de cette mesure<sup>x</sup>, ou bien comme la réalité mesurée : et c'est nécessairement le second point de vue qui est subordonné au premier, puisque rien de l'existant n'est que dans l'acte d'être ; c'est l'acte d'être envisagé au premier point de vue qui, dans une vue réaliste, constitue le fondement formel de l'unité de l'existant concret.

Dans notre système de référence, nous disons que le fondement formel de l'unité *c'est que* l'essence mesurante ne mesure qu'en vertu de l'acte d'être, *et ce n'est pas que* l'essence mesurante mesure l'acte d'être : car c'est la première des deux choses qui est primitive. De la seconde résultent deux conséquences, cette dualité tenant, une fois encore, à la composition radicale de l'existant ou équivalamment à la distinction réelle entre l'« essence subsistante » et l'« essence mesurante ». Le fait, donc, que l'acte d'être ne subsiste que mesuré par l'essence s'interprète « en fonction de l'essence mesurante » en disant que le « subsister » achève l'essence<sup>1</sup> puisque justement c'est elle qui exerce la mesure comme principe prochain. Mais d'autre part, et c'est le « point de vue de l'essence subsistante », puisque l'essence se mesure en même temps que l'acte d'être quoique d'une manière subordonnée et donc secondairement, puisque de plus l'« objet » principalement mesuré qui est l'acte

1. Principe seulement radical, parce que la limitation inhérente à l'existant créé suppose un principe distinct *formellement et réellement* de l'être lui-même. En l'Acte pur, c'est l'Acte même qui est principe de mesure, aussi bien radicalement qu'immédiatement.

2. A la manière dont l'objet propre, supposé atteint, achève l'opération et son principe.

d'être « subsiste », on dira que Γ« objet » secondairement mesuré qui est l'essence également a subsiste ». Et cette distinction et subordination dans le a subsister » terminal ne divise pas plus l'acte de subsister qui est l'acte d'être que la distinction et subordination des réalités mesurantes ne divise l'acte de mesurer dont le principe radical est l'acte d'être. Ce qui procède de l'acte d'être en manifeste l'ordre sans le diviser : d'où suit qu'il y a *esse secundarium* sans dualité d'essd, le mot *esse* étant pris, ici et là, comme il convient pour notre objet, au sens de *actus entis*.

Cela étant, on voit clairement que le mystère du Verbe incarné peut être conçu selon la « thèse de l'ordre » sans aucune contradiction métaphysique. Le fondement formel de l'unité *ordonnée* de l'esse est, dans ce cas comme dans tout autre, réalisé et même d'une manière éminente : l'Humanité exerce, comme essence et vis-à-vis d'elle-même, l'acte de mesurer, mais c'est exclusivement en vertu de *YEsse* incréé. Il suit des principes posés que l'Humanité en tant que réalité mesurée a un *esse secundarium* qui manifeste l'ordre de l'unique Acte d'Être sans le diviser ni faire nombre avec lui.

*Conformité des deux a thèses » à l'exigence dogmatique*

Les deux thèses, celle de l'« extase » comme celle de l'« ordre », sont donc également et parfaitement compatibles avec la plus rigoureuse exigence métaphysique en même temps qu'avec le donné de la foi. On ne saurait parler de contradiction là où notre connaissance ne peut atteindre une nécessité de droit. En tout existant créé, l'« essence subsistante » et l'« essence mesurante », ou équivalamment l'essence et l'acte d'être, sont nécessairement et réellement distinctes : il serait contradictoire que cette distinction s'annulât. Mais en ce qui concerne le rapport de ces deux réalités distinctes, et donc la *nature de leur unité*, nous ne savons que ce que l'expérience nous apprend : nous ne pouvons, à partir de là, inférer des normes absolues auxquelles toute dérogation serait impossible parce qu'elle impliquerait contradiction.

Il serait contradictoire que, dans une réalité créée, l'essence subsistante exerçât l'acte de mesurer en vertu d'elle-même. Mais la « thèse de l'extase » soutient à bon droit que, en l'Humanité, l'essence peut être exclusivement subsistante et n'être pas mesurante, ne pas exercer du tout l'acte de mesurer : c'est une manière, radicale et singulière il est vrai, de ne pas mesurer par soi ; on ne saurait voir là rien de contradictoire à ce que nous savons de nécessaire au sujet du statut ontologique de l'existant créé.

i. Unité d'ordre que l'on pourrait comparer, au sein de l'acte d'être à celle d'un tout potestatif : chaque aspect de l'existant participant l'unique acte d'être.

D'autre part il serait contradictoire qu'il y eût, dans un existant, deux actes d'être, ou autrement dit qu'il y eût dualité dans *Yesse*, celui-ci étant conçu comme l'achèvement et l'acte ultime de l'existant. Il serait donc contradictoire que ce qui subsiste dans l'existant distinctement et déterminément y fût mesuré par un acte exercé en vertu d'autre chose que l'acte d'être ; il serait également contradictoire que ce par quoi l'acte d'être exerce l'acte de mesurer et qui se distingue de lui ne se mesurât pas soi-même, sans cela il faudrait aller à l'infini. Et de plus ces conditions exigées sous peine de contradiction sont suffisantes ; si elles sont réalisées, l'unité de l'existant en son acte ultime et intrinsèquement hiérarchisé se trouve elle aussi réalisée : il n'est pas nécessaire pour cela que l'acte d'être soit lui-même mesuré par ce par quoi il exerce radicalement l'acte de mesurer. Et la « thèse de l'ordre » revendique à bon droit cette possibilité : qu'une essence ne puisse mesurer qu'elle-même et non pas l'acte d'être, sans cependant avoir un subsister autre que l'acte d'être parce que précisément elle n'exerce qu'en vertu de lui l'acte de mesurer.

Les deux « thèses » sont l'une et l'autre exemptes de toute ombre de contradiction au point de vue métaphysique.

#### Compatibilité des deux « thèses » avec le donné de la foi

Nous allons voir qu'elles sont, l'une et l'autre également, positivement compatibles avec le donné dogmatique au degré de précision où il se trouve présentement formulé. Nous envisagerons successivement l'Humanité en elle-même et l'Humanité dans son rapport avec la Divinité ; et comme l'Humanité elle-même se présente dans la révélation la plus explicite à la fois comme une « certaine réalité » et comme une nature principe de ses opérations, nous distinguerons en ce qui la concerne l'aspect ontologique et l'aspect psychologique.

#### *L'Humanité considérée en elle-même et envisagée ontologiquement*

Voyons donc en premier lieu comment les deux « thèses » sont positivement harmoniques à l'ontologie d'une réalité créée assumée en un Subsister divin. Nous allons d'ailleurs tout simplement reprendre ce que déjà nous avons dit, mais sous une incidence légèrement différente d'une manière encore plus précise s'il se peut. La structure de l'existant créé ordinaire présente, exprimés en termes de mesure, quatre caractères :

1. L'essence exerce l'acte de mesurer, par elle-même : *per se*, non *a se*.
2. L'essence n'exerce cet acte qu'en vertu de l'acte d'être.

3. L'essence mesure l'acte d'être : c'est-à-dire que l'acte d'être se mesure par l'essence.
4. L'essence se mesure elle-même puisqu'elle mesure tout ce qu'intègre l'existant.

L'Humanité est conçue, selon la « thèse de l'extase », comme ne possédant *aucun de ces caractères*; et, selon la « thèse de l'ordre », comme possédant *tous ces caractères sauf le troisième*. Cette seconde thèse se présente donc, de prime abord, comme plus complexe et moins cohérente ; d'aucuns estiment même qu'elle est métaphysiquement incohérente : conserver le quatrième caractère sans conserver le troisième paraît procéder d'un « essentialisme » peu soucieux de concrétude. Nous allons tout d'abord répéter que la « thèse de l'ordre » n'implique aucune contradiction ni incohérence ; nous verrons ensuite que les deux thèses présentent, au point de vue du réalisme métaphysique, *exactement la même difficulté*, irrécusable indice du mystère.

Les quatre caractères, que nous désignerons par leurs numéros, appartiennent *de facto* à tout existant créé ; le théologien qui a à considérer l'Humanité sait qu'elle a raison de créature mais seulement en quelque façon : il peut donc insister sur la dissemblance ou sur la ressemblance, qui l'une et l'autre existent entre l'Humanité et l'existant créé « ordinaire » ; il peut, concernant l'Humanité, nier au maximum ou bien conserver au maximum les caractères propres de l'existant créé<sup>1</sup>. Nier au maximum est plus facile : cela n'évite pas, il est vrai, la véritable difficulté, et nous y reviendrons dans un instant, cela évite du moins l'incohérence à laquelle la négation pure est évidemment étrangère. Affirmer au maximum ne peut avoir d'autre norme, le mystère étant sauf, que la compatibilité entre les caractères affirmés. Il est impossible ici de se fonder sur la similitude entre l'Humanité et l'existant créé « ordinaire », puisque justement on ignore *jusqu'où* va cette similitude. Or la compatibilité des caractères énoncés résulte formellement *de leurs connexions, non de leur nature respective*. Ces connexions, nécessaires absolument et en droit, sont les suivantes<sup>2</sup> :

i → 4	2 -> 4	C'est-à-dire, en bref, que les trois
4 -*> 1	4 -> 2	< caractères 1, 2, 4 s'impliquent
		[deux à deux mutuellement.

(Mais 3 n'implique pas 2.

∧ et 3 n'est impliqué par aucun des caractères 1, 2, 4.

1. On mesure ainsi, en quelque sorte, par le nombre des caractères « ordinaires » conservés, la « proximité » plus ou moins grande de l'Humanité avec le cas « ordinaire ». Divertissement instructif ou fatal, selon l'humeur de chaque esurit

2. Il suffit de comparer deux à deux les quatre caractères. La flèche  $a \dashv b$  signifie que  $b$  est conséquence nécessaire de  $a$ .

Il suit de là que l'on ne peut retenir que simultanément les caractères 1,2,4, et Que cela es<sup>^</sup> possible sans retenir le caractère 3. Prétendre que cela est impossible, prétendre que le groupe 1, 2, 4 entraîne nécessairement 3, revient à raisonner comme suit : pour tout existant créé observé,  $(1, 2, 4) \rightarrow 3$  ; donc, absolument et en droit, il est impossible qu'une réalité créée soit produite sans que  $(1,2, 4) \rightarrow 3$ . Cette inférence prétendrait donc assigner des normes nécessaires à l'opération créatrice. Or les seules normes nécessaires que l'esprit créé puisse assigner à ses propres créations c'est que celles-ci doivent être exemptes de contradiction. Il resterait donc à démontrer qu'il est contradictoire de nier que  $(1, 2, 4) \rightarrow 3$ . Cela et cela seulement établirait que la « thèse de l'ordre » inclut en elle-même une incohérence métaphysique qui doit la faire abandonner.

On insistera peut-être : il ne suffit pas qu'une chose soit non contradictoire pour être réelle : que la « thèse de l'ordre » soutienne une chose *possible* n'ôte pas qu'elle est seulement une vue de l'esprit : car en tout existant créé concret,  $(1, 2, 4) \rightarrow 3$  ; que cette connexion ne se vérifie pas, c'est une hypothèse abstraite, mais sans aucune prise sur l'univers des existants concrets. Voilà certes une objection redoutable. Mais nous allons voir qu'elle atteint au vif et en même façon les deux thèses, identiques par conséquent en ce qui concerne la véritable difficulté : parce que cette objection met en question le bien fondé de toute théologie de l'incarnation.

La « thèse de l'ordre » soutient : essence qui se mesure sans mesurer l'acte d'Être, bien que pareille chose ne s'observe en aucun existant concret. Mais que dit la « thèse de l'extase » ? Elle soutient, en un sens, quelque chose de pire : essence subsistante qui ne mesure pas. Mais que peut bien être une essence qui ne mesure pas ? Quel sens cela a-t-il dans l'univers concret des existants observables ? Comment démontre-t-on la « distinction réelle », et pour autant la réalité propre et distincte de l'essence au sein de l'existant ?

De quelque façon que l'on procède, interviennent nécessairement la notion de détermination, ou de mesure, de limitation, ou de réception ; et l'essence n'est réellement distincte et donc réelle comme essence, l'essence n'est « essence subsistante » *que* parce qu'elle est le principe nécessaire de cette mesure inhérente à l'existant créé. Dans l'ordre naturel, une essence qui ne mesure pas, une essence subsistante et non mesurante n'est qu'une pure hypothèse n'ayant aucun fondement si ténûment analogique soit-il dans la réalité. Il ne faudrait donc pas que les partisans de l'« extase » portent trop sommairement sur la « thèse de l'ordre » le verdict d'incohérence ou d'irréalisme métaphysique ou d'essentialisme : ce pourrait bien être l'histoire de la paille et de la poutre. Admettre qu'une essence mesure, ne fût-ce qu'elle-même, semble *moins* loin de la réalité que d'admettre qu'une essence subsiste



sans rien mesurer : puisqu'il n'y a aucun exemple d'une essence réelle qui ne mesure pas ; ce serait donc la « thèse de l'extase » la moins réaliste. Mais nous ne venons de souligner le mot « moins » que pour l'exclure aussitôt : car il ne saurait y avoir de degré là où est en cause une question de *nature* ; c'est ce qui nous reste à préciser pour montrer qu'au point de vue strictement métaphysique les deux thèses sont également difficiles et également possibles.

L'essence a, de fait, en propre, de se mesurer *en mesurant l'acte d'être* : elle l'a en propre en ce sens que *en fait* c'est en vertu de ce caractère que l'essence est réellement distincte et donc réelle comme essence : un attribut qui conditionne l'existence de ce qu'il détermine en est un « propre ». Et c'est là un fait, indémontrable nous l'avons vu. Dès lors, soit qu'on rejette globalement tout le « fait », soit qu'on dissocie pour n'en retenir qu'un seul les aspects que toujours le « fait » associe, dans un cas comme dans l'autre on quitte *également* l'univers concret où le « fait » est observé ; et on se trouve également dans un univers qui n'est plus l'univers concret, et dont la seule loi est la non-contradiction<sup>1</sup>. Il n'y a pas d'intermédiaire entre ces deux univers, l'un réel l'autre non. L'essence qui est supposée mesurante, mais pas en la façon où toute essence concrète réelle mesure, n'est pas « plus près » de la réalité que l'essence supposée non mesurante. Ces deux essences, également hypothétiques, n'ont, pas plus l'une que l'autre, de fondement analogique dans la réalité objective. Les deux thèses se heurtant à la même difficulté radicale :

*Une essence subsistante et non mesurante n'est pas impossible :  
DONC il faut concevoir l'Humanité de cette façon.*

*Une essence qui ne mesure qu'elle-même n'est pas impossible :  
donc il faut concevoir l'Humanité de cette façon.*

Le *donc* est ici et là également justifié et également impropre : achevons de préciser ce point. Il est clair tout d'abord que, à moins de revenir à l'âge infantile de la théologie et même du dogme, sous prétexte de « revenir aux sources », l'expression du mystère de l'incarnation doit prendre pour instruments les notions de personne - nature, et donc essence - acte d'être, ainsi que leurs implications immédiates. Si, dès lors, on se reporte aux quatre caractères énoncés ci-dessus, on voit que le troisième ne peut être attribué à l'Humanité ; et, comme les trois autres s'impliquent mutuellement deux à deux, il n'y a que deux possibilités : ou bien nier tous les caractères, ou bien retenir les caractères 1, 2, 4 ; et ces deux possibilités, métaphysiquement non contradictoires, s'excluent mutuellement. L'expression du mystère est donc nécessaire-

i. Ou bien la possibilité logique, et non le possible réel.

ment l'une *ou* l'autre des deux «thèses», *disjonctivement*; mais il est impossible, au point de vue métaphysique, d'accorder à l'une d'entre elles un degré plus élevé de nécessité ou de vraisemblance.

Nous ne disons pas qu'elles sont également vraies. Nous ne disons pas que « le mystère transcende également les deux formulations qui en sont à priori également possibles ». De telles affirmations n'ont que l'apparence de la magnanimité et de la sagesse, parce qu'elles dissolvent dans un total relativisme l'instrument dont l'authentique sagesse a besoin pour s'exprimer au niveau humain. De deux jugements contradictoires, l'un est vrai l'autre faux. Des deux thèses, celle de l'« extase » et celle de l'« ordre », l'une est vraie l'autre fautive. Mais la métaphysique n'apporte aucun argument permettant de conclure avec nécessité ou même avec vraisemblance laquelle des deux thèses est objectivement la vraie. On dira avec raison que ce n'est pas à la métaphysique de décider en pareille matière. Mais il se fait que la métaphysique exige, en ce qui concerne l'expression du mystère, un degré de précision où les formules dogmatiques n'atteignent pas : ou, du moins, pas encore. Ainsi, le mystère transcende bien également ses deux formulations également possibles ; mais c'est en ce sens que nous ignorons également, de l'une et de l'autre, la valeur de vérité. Voilà du moins ce qu'il nous paraît honnête de conclure si on s'efforce de pénétrer dans le mystère en empruntant avec un optimisme attentif et patient la « voie métaphysique ».

Maintenant on peut confronter les deux thèses en se plaçant à d'autres points de vue : on découvrira alors, en faveur de l'une ou de l'autre, des « arguments de convenance<sup>1</sup> ». Cependant nous nous en abstenons : notre propos n'est pas, répétons le, d'apporter au débat des éléments nouveaux, mais de montrer comment il peut trouver un utile instrument d'expression en la formulation précise et synthétique de la distinction réelle.

*L'Humanité considérée en elle-même, à la fois du point de vue de l'être et du point de vue de la psychologie*

Alexandrie et Antioche revivent-elles dans la « thèse de l'extase » et dans la « thèse de l'ordre » ? L'âpreté sereine du « débat » inclinerait à le penser : sublimer au maximum ou bien densifier au maximum la réalité proprement humaine du Christ, ces deux

i. L'argument de convenance peut avoir une grande force lorsque par exemple il précise un point particulier en vertu de l'harmonie que celui-ci doit soutenir avec un ordre déjà connu. Mais en ce qui concerne les réalités premières, fondamentales, et par-dessus tout gratuites, on ne voit pas qu'un argument de convenance puisse être décisif.

tendances s'expriment d'une manière précise au moyen des caractères qui appartiennent en propre à l'existant créé envisagé au point de vue de la mesure : ne retenir aucun de ces caractères, ou bien exclure seulement celui qui est incompatible avec la transcendance de l'Être incréé. C'est bien toujours le même dilemme ; mais la plus précise de ses formes est pour ainsi dire l'innervation de toutes les autres ; c'est ainsi qu'on en retrouve aisément la formulation psychologique bien connue, à partir de la distinction entre l'essence subsistante et l'essence mesurante. Précisons brièvement ce point.

Que l'essence, en vertu de l'acte d'être, se mesure elle-même, c'est pour ainsi dire le fondement ontologique de la réflexion sur soi propre à la personne ; ou bien : la personne c'est cet existant créé qui réalise activement et par lui-même dans l'ordre intentionnel ce qu'il est passivement et de par l'opération créatrice dans l'ordre entitatif. Et de même que, psychologiquement, la personne prend possession de soi et s'affirme elle-même en vertu de la réflexion propre à l'activité de connaissance, l'existant créé prend possession de son être « ontologiquement » et pour autant s'affirme lui-même en vertu du fait qu'il se mesure lui-même. Le fait que, dans l'existant créé, l'essence se mesure elle-même en même temps que et en vertu de l'acte d'être équivaut, dans l'ordre ontologique, à l'ensemble des caractères constitutifs de la personne considérée au point de vue psychologique. Un existant en qui l'essence ne mesurerait pas existerait pour ainsi dire objectivement, c'est-à-dire comme un objet dont il ne pourrait avoir possession ; cet existant aurait l'être, mais aucunement « pour soi ». C'est bien ce qui arrive, mais psychologiquement seulement, dans le cas de l'extase : objectivation si totale que le sujet ne se sait plus, même imparfaitement, sujet. La dénomination « thèse de l'extase » est donc bien appropriée pour désigner le fait de concevoir l'Humanité comme une essence subsistante et non mesurante. L'Humanité, certes, existe ; mais, ontologiquement du moins, elle ne possède pas son être, lequel appartient au seul Suppôt divin en qui elle subsiste. La pauvreté radicale de l'être créé, son effacement nécessaire parce que requis en vérité en regard de l'Être incréé, se trouvent ainsi lumineusement et expressément marqués.

La « thèse de l'ordre » affirme au contraire que l'Humanité exerce, en vertu de l'Acte d'Être qu'elle ne mesure pas, l'acte de se mesurer : plus exactement, l'Humanité participe relativement à elle-même *comme objet* l'unique Acte de mesurer exercé par la Personne du λ erbe. Ainsi l'Humanité a l'être, elle est *objectivement* une essence subsistante : et sur ce point, les deux thèses sont

i. Nous ne faisons qu'indiquer ce rapprochement. Il y a véritable analogie fondée en l'unité de l'existant spirituel. P s qu'une comparaison :

d'accord, nécessairement d'ailleurs puisqu'elles le sont avec la foi. Mais, de plus, l'Humanité prend possession « ontologiquement » de cet être qu'elle a : *par elle-même*, sans cela « prendre possession » n'aurait aucun sens ; mais *non en vertu d'elle-même*, sans cela il y aurait deux *esse*: ou, ce qui revient au même, il y aurait un *esse* n'appartenant au suppôt que comme celui d'un accident, et l'union n'aurait pas lieu *in persona*. Ainsi l'Humanité a l'être ; l'Humanité prend possession de l'être qu'elle a, mais elle ne le fait qu'en participant selon sa réalité propre et distincte à l'Acte par lequel l'unique Suppôt est et mesure l'Être. Cette manière de voir mérite bien le nom de « thèse de l'ordre » : il n'est en effet possible de la tenir, nous croyons l'avoir montré, qu'en vertu de la sub-ordination de l'essence en tant que mesurante à l'Acte d'Être qui, se mesurant lui-même absolument, est nécessairement le principe radical de toute mesure exercée. Il n'y a qu'un unique exercice de la mesure, mais son unité est une unité d'ordre<sup>1</sup> : cela seul rend possible un *esse secundarium* effectivement possédé et exercé, et qui cependant n'est pas un second acte d'être.

Le Fils du Très-Haut, l'Emmanuel ; l'extase de l'être, la hiérarchie dans la mesure de l'être. La grandeur et la misère de la métaphysique, c'est que selon l'exigence de sa lumière propre il faudrait *choisir* et que justement on ne le peut pas. Le dilemme reste ouvert : l'incarnation montre-t-elle que la créature, comme telle et ontologiquement, peut, en demeurant créature, n'être plus aucunement « pour soi », et ainsi être un avec Dieu *in Persona* ; ou bien l'incarnation montre-t-elle que la créature est si docile sous l'emprise créatrice qu'elle peut être en quelque sorte transformée en son être de créature sans cesser d'être elle-même ; elle peut parfaitement être « pour soi » mais ne l'être plus qu'en vertu exclusivement du Dieu qui l'assume, et ainsi derechef lui être unie *in Persona*. Ce ne sont pas deux vues différentes de la *même* Réalité mystérieuse ; mais ce sont deux réalités différentes<sup>2</sup> que nous désignons sous le même nom d'incarnation parce que nous n'en connaissons avec certitude que les caractères communs et que nous ne pouvons discerner laquelle de ces deux réalités est la Réalité. Les conséquences concrètes et pratiques de ce dilemme sont si considérables que nous ne pouvons les aborder : le débat autour des deux « thèses » n'a été et ne demeure si chaud que parce qu'il commande deux mystiques, chacune visant en retour à résoudre le dilemme en son propre sens.

Nous nous permettrons toutefois une remarque qui va en quelque façon en sens contraire. L'opposition des deux tendances dont

1. Cf. p. 58, n. i.

2. Pas de tout point cependant : c'est justement ce qu'elles ont en commun qui est de foi.

chacune voudrait résoudre le dilemme se trouve en fait, dans les conditions présentes, équilibrée par un consensus commun en quelque sorte implicite en faveur de la conservation du dilemme. L'esse *secundarium* et le « moi psychologique » du Christ ont fait l'objet d'études concomitantes. Ici et là s'affrontent les deux mêmes « principes », cachés en quelque sorte et même inavoués par ceux qui les mettent en œuvre : sublimation maximum ou densification maximum de l'aspect proprement humain du Verbe incarné ; négation ou affirmation de l'esse *secundarium*, négation ou affirmation du « moi psychologique ». Or, chose curieuse et significative, les partisans tenaces de l'esse *secundarium* nient le « moi psychologique » ; et des métaphysiciens puristes, fervents de l'« extase de l'être », diagnostiquent une grave et nocive erreur en la dissolution du « moi psychologique ». Incohérence ? Mais ce mot péjoratif ne peut qualifier qu'un comportement parfaitement réfléchi. Nous préférons voir, dans cette application incoerciblement alternée des deux principes *contraires* de sublimation et de densification, une sorte d'hésitation viscérale, mentalement s'entend, qui est le fruit secourable de l'instinct de la foi : instinct qui suspend l'adhésion pour prévenir l'erreur.

i. Saint Thomas fait souvent cette remarque au sujet des « simples » ou *minores* : l'instinct de la foi les prévient de ce qui est suspect ; même si cela est présenté d'une manière apparemment autorisée, ils suspendent leur assentiment (cf. 1Za-ZJBe, q. 2, a. 6, ad 3um). Le même principe peut valoir pour les théologiens eux-mêmes, bien que le mode d'application en soit différent : ne pas donner son assentiment à une conclusion insuffisamment fondée, la crainte de l'erreur s'imposant pour le moins de par la possibilité de la conclusion contraire.

Oserons-nous ajouter que saint Thomas a connu lui aussi cette hésitation, en l'espèce salutaire, puisqu'il a manifestement soutenu l'une et l'autre « thèse ». Demeurons discrets. Observons cependant, à un niveau plus modeste, que la « thèse » de l'esse *secundarium* suppose une prise de conscience très nette de la réalité, non certes autonome, mais *propre et distincte* de l'essence comme réalité concrète dans l'existant. Saint Thomas n'a évidemment jamais nié que, dans l'existant *matériel*, l'essence est réellement distincte du support. Mais, nous l'avons rappelé (*supra*, p. 32, n. 1 ss.), en ce qui concerne l'existant *immatériel*, saint Thomas n'a pris conscience de cette même distinction qu'après 1268. Cela laisse supposer que saint Thomas n'a pas été amené, avant 1268, à considérer formellement et à définir avec précision le rapport entre l'essence et le support : dans ce cas en effet il aurait affirmé explicitement leur distinction réelle pour tout existant, tandis qu'il a nié cette distinction pour l'existant immatériel jusqu'en 1268 et que, à notre connaissance, il n'a pas affirmé explicitement cette même distinction pour l'existant matériel.

On voit aisément la conséquence. Exprimons-la d'abord, afin d'être plus clair, d'une manière trop abrupte. Si on ne tient pas fermement et clairement la distinction réelle de l'essence et du support, la « thèse » de l'esse *secundarium* implique cette fois une contradiction métaphysique. L'esse, dans le support, est univocisé : puisque, dans le support *comme tel*, toute distinction est impossible ; la nécessaire unité de l'esse exclut dès lors tout ordre dans l'esse, dans l'acte d'être. Donc l'identification du support et de l'essence exclurait l'esse *secundarium*.

†Maintenant, il n'est évidemment pas question d'imputer à saint Thomas l'erreur d'avoir identifié le support et l'essence dans l'être matériel ; mais il paraît clair que, avant 1268, il n'a pas analysé en lui-même et d'une manière précise le rapport de ces deux choses entre elles et avec l'acte d'être. Abordant en cette disposition d'esprit la question de l'esse du Verbe incarné, saint Thomas a quasi spontanément considéré le support (ce qui va de soi), et *na pas considéré la réalité originale de l'essence concrète* (ce qui ne va pas de soi) ; dès lors, point d'esse *secundarium* ; c'eût été inharmonique avec des préceptes fondamentaux, importants mais inexorables. La distinction entre l'existant créé immatériel et l'acte pur exigeait, au contraire de ce qui se passe dans l'existant matériel, la prise de conscience explicite de la réalité évidemment donnée et seconde mais propre et distincte de l'essence *en tout existant*, sur le

Expliquons comment. Adhérer vitalement au mystère suppose qu'on le considère globalement : c'est-à-dire que l'on fonde dans la Réalité de l'Objet ce que les différents points de vue, ontologique, psychologique... autorisent à distinguer. Or si le croyant lucide que doit être le théologien adoptait, même *de facto* et implicitement, à tous ces divers points de vue, le même principe d'économie, soit la sublimation soit la densification, il adhérerait en fait soit à l'incarnation « extatique » exclusivement soit à l'incarnation « ordonnée » exclusivement. Or cet exclusivisme peut être une erreur, puisque présentement nous ne savons, de foi, concernant ce mystère, que ce qui est commun aux deux « thèses ». La mise en œuvre, successive au plan rationnel, de la « sublimation » et de la « densification » entraîne que l'esprit, en acte de la lumière de foi qui n'est pas réflexe, prendra pour objet matériel indispensable une représentation de la Réalité qui, *de facto* et c'est ce qui importe, ne pourra dériver d'une explicitation unilatérale et extrême soit de l'un soit de l'autre principe. L'exclusivisme, qui risquerait d'entraîner erreur quant à l'objet matériel de la foi, se trouve *ie jacto* évité par l'application alternée, au niveau de la réflexion rationnelle, de deux principes contraires. Il y a donc, *de fait*, consensus en faveur de la conservation du dilemme parce qu'il est *présentement*, individuellement et *plus encore collectivement*, la condition secourable sinon nécessaire de la pureté de la foi.

La métaphysique, nous l'avons vu, n'ôte pas le dilemme : elle en démontre la *possibilité*. Si la rigueur de la métaphysique pouvait être assumée dans l'exercice même de la lumière de la foi, ce qui est très souhaitable mais encore plus difficile, elle imposerait du dedans à l'esprit du croyant théologien une parfaite discrétion à l'égard du mystère : autrement dit, elle rendrait rationnelle et cohérente une discrétion nécessaire qui, en fait, est toujours réalisée vitalement. La métaphysique n'a pas pour rôle de suppléer la lumière de la foi, mais d'en permettre un exercice conforme au vœu de la raison : on le constate ici une fois de plus.

#### *L'Humanité considérée dans son rapport avec la Divinité*

Voyons maintenant comment se traduit, dans le schéma que nous avons proposé de la distinction réelle, le rapport entre l'Humanité et la Divinité. D'une manière plus précise, comment carac-

suppôt a l'être, mais il y a un ordre intrinsèque et intime à l'acte d'être. Cet autre présumé mental, implicite lui aussi, commandait normalement l'affirmation de l'esse *secundarium* au sein de l'« se un et unique du Verbe incarné : un selon l'ordre, unique selon le Suppôt. Il est manifeste que, *sémantiquement*, les deux affirmations : de l'esse *secundarium* d'une part, de la distinction réelle de suppôt et de forme ou d'essence d'autre part, sont corrélatives. Ne seraient-elles pas également contemporaines ? Nous nous bornons à poser la question.

i. Cela est possible, mais certes pas inévitable.

tériser respectivement les rapports de l'Humanité : d'une part à la Personne du Verbe qui l'assume, d'autre part au Dieu Trine qui la soutient dans l'être en tant qu'elle est « quelque chose de créé ».

Assumer n'est pas produire ou conserver<sup>1</sup> : ces deux opérations distinctes doivent donc, du côté créé, être spécifiées distinctement. Et comme on ne peut les concevoir comme successives puisqu'alors l'opération assumptive impliquerait une destruction, ces spécifications distinctes doivent être assignées à partir de la structure ontologique de l'Humanité. En tout cela, rien de nouveau. Comment s'exprimeront à cet égard les deux « thèses », c'est ce que nous nous proposons d'examiner.

La « thèse de l'extase » affirme que l'Humanité est une « essence subsistante » non mesurante ; c'est-à-dire ne mesurant pas l'Acte d'Être, et ainsi n'ayant pas de subsistance *-propre* : bien qu'elle subsiste en ce sens qu'elle a l'être ; ne se mesurant pas elle-même, et ainsi n'étant pas déterminée *par elle-même*, bien qu'elle ne puisse subsister qu'en étant déterminée. Comment, en fonction de cela, situer respectivement l'opération créatrice et l'opération assumptive ?

En tout existant créé, l'essence et lui seul ne peut être produit qu'immédiatement par la Cause première. L'essence est créée en même temps que l'acte d'être, mais comme subordonnée à lui, c'est-à-dire à la fois subsistant en lui et ordonnée à le mesurer. L'opération créatrice communique donc : et l'essence et l'essence réellement distincte de lui, en telle façon que pour l'essence elle-même subsister et mesurer sont réellement distincts<sup>2</sup> ; et donc, en particulier, subsister et se mesurer soi-même (en vertu de l'acte d'être) sont réellement distincts<sup>3</sup>. L'opération créatrice communique à l'essence de tout existant créé : premièrement de subsister, deuxièmement et distinctement de se mesurer soi-même et donc de s'autodéterminer : l'un et l'autre en vertu de l'acte d'être.

Cela étant rappelé on pourra exprimer comme suit les rapports avec l'Incréé de cette réalité créée fort particulière qu'est l'Humanité. D'abord, l'opération créatrice lui donne de subsister, non de mesurer, autrement dit d'être une essence subsistante non mesu-

i. Produire l'être, c'est-à-dire créer, et conserver dans l'être ressortissent l'un et l'autre à toute la Trinité. Nous n'avons pas, au point de vue auquel nous nous plaçons, à distinguer ces deux choses. Nous ne ferons donc pas état de cette distinction et emploierons équivalement l'un ou l'autre mot. Ce n'est pas à dire que les deux « thèses » ne puissent être comparées également sous ce rapport « création et conservation », mais cela ne rentre pas dans notre propos.

2. C'est une autre manière d'exprimer la distinction réelle entre l'essence subsistante et l'essence mesurante.

3. Et inséparables. Il y a même involution entre ces deux choses dans l'existant créé ordinaire ; cf. p. 48, n. 1.

rante : cela, nous l'avons vu, n'est nullement contradictoire. Ainsi, l'opération créatrice ne communique pas à l'Humanité tout ce qu'elle communique à l'essence de l'existant créé « ordinaire » ; et ce que, d'une manière très précise, l'opération créatrice ne communique pas, c'est, pour l'essence elle-même, de se mesurer soi-même, de s'autodéterminer.

En second lieu, l'opération assumptive *ne communique, pas non plus à l'Humanité de se mesurer elle-même* ; mais elle lui communique d'être mesurée et déterminée, cela étant requis au « subsister » de tout existant créé.

En troisième lieu voici deux remarques concernant le rapport entre les deux assertions immédiatement énoncées. Attribuer respectivement à l'opération créatrice et à l'opération assumptive deux effets créés concernant l'un et l'autre l'Humanité est possible, et même est métaphysiquement fondé : car ces deux effets créés, savoir subsister et *être mesuré* (non pas « se mesurer »), sont, pour l'essence concrète de tout existant créé, toujours réellement distincts. Ces deux effets créés peuvent donc, normalement et en structure, sans qu'il soit besoin de faire surgir une distinction artificielle pour répondre verbalement à une difficulté, « spécifier » deux opérations distinctes se terminant à la même réalité créée : puisque celle-ci, savoir l'Humanité, se trouve donc atteinte respectivement par l'opération créatrice et par l'opération assumptive sous des formalités *objectivement* et réellement distinctes.

La seconde remarque concerne le rapport entre les deux opérations créatrice et assumptive elles-mêmes<sup>1</sup>. Dira-t-on que, en ce qui concerne l'Humanité, l'opération créatrice « s'efface » en faveur de l'opération assumptive ? Ce serait une manière très impropre de s'exprimer, et cela pour deux raisons. La première est que, l'opération assumptive n'étant pas un produire, elle s'accompagnerait d'une néantisation si le « subsister » de l'Humanité ne demeurerait pas le terme spécifiant formellement l'opération créatrice ; celle-ci, sous ce rapport, demeure donc concomitante à l'opération assumptive : loin d'être évacuée par elle. D'autre part, et c'est la seconde raison, il n'y a aucun effet créé produit dans l'existant ordinaire par l'opération créatrice et qui soit produit *en même façon* dans l'Humanité par l'opération assumptive : si d'ailleurs il en était ainsi, l'opération assumptive serait pour autant un produire, ce qu'elle n'est en aucune façon. Il y a bien, dans l'Humanité, un effet créé ultime qui lui est commun avec toute autre essence concrète subsistant dans un existant créé : savoir être mesurée et déterminée. Mais tandis que l'opération créatrice

i. On peut envisager ce même rapport, soit dans les effets créés soit dans les opérations que spécifient ces effets, soit dans le Principe de ces opérations. Nous laisserons de côté ce dernier aspect qui ressortit à la théologie trinitaire et à la mise en œuvre de celle-ci dans l'Acte de l'incarnation.



*produit*, en tout existant créé et en même temps que lui, l'essence concrète qui *se* mesure en même temps qu'elle mesure l'acte d'être et en vertu de lui, l'opération assumptive *communiqué* à l'Humanité d'être mesurée et déterminée : dans le premier cas, l'ultime détermination requise au subsister achève intrinsèquement *en vertu de la structure de l'existant* l'opération qui le fait être justement selon cette structure<sup>1</sup> ; dans le second cas, l'ultime détermination requise au « subsister » de l'Humanité est bien concomitante à une production<sup>2</sup> ; mais cette *production* est justement l'effet de l'opération créatrice tandis que l'opération assumptive *communiqué* exclusivement, et sans aucun produire, la *détermination*.

Cela étant précisé, on pourra dire que l'opération assumptive « produit » la détermination requise au subsister de l'Humanité ; mais le mot « produire » doit être entendu en un sens minimal, presque équivoque en comparaison de son sens normal usuel. Et, de même, on pourra dire que l'opération assumptive « se substitue » à l'opération créatrice ; mais cette « substitution » doit s'entendre d'une manière très précise et limitée : elle concerne non pas le « subsister » de l'Humanité lui-même, mais son ultime formalité, savoir *être déterminé*.

Il est vrai de tout existant qu'il est créé par toute la Trinité et « conçu » dans le Verbe ou mesuré par l'idée divine à laquelle il correspond. La production de l'être est attribuée à toute la Trinité, la mesure est simplement appropriée au Verbe : parce qu'à la distinction réelle dans la créature entre l'être et la mesure ne correspond pas de distinction réelle du côté increé : ni entre la Trinité et le Verbe, ni même entre l'opération créatrice de toute la Trinité et une opération de « conception » qui serait propre au Verbe. Celui-ci ne communique la mesure *que dans* l'opération créatrice qui ne lui est point propre. En ce qui concerne l'Humanité, le Verbe, comme dans tout autre cas, ne communique que la mesure ; mais il le fait en vertu d'une opération propre à la fois inséparable et réellement distincte de l'opération créatrice. Il n'y a donc pas seulement appropriation de la distinction réelle créée à la Réalité increée ; à deux aspects réellement distincts de l'Humanité correspondent deux opérations réellement distinctes. L'Humanité n'est pas créature à la manière ordinaire : nous le vérifions une fois de plus ; mais le rapprochement que nous venons de rappeler montre bien, par ce qu'il inclut de similitude, que le Verbe, en assumant, « termine » sans « produire ».

C'est d'ailleurs ce qu'exprimait si adéquatement la conception classique de la subsistance : par mode de « terme » ; nous avons déjà dit, en nous plaçant au point de vue philosophique, que cette

1. Il s'agit toujours du « subsister » qui est propre à l'essence concrète : puisque c'est lui que nous avons à considérer, au sein de l'acte d'être bien entendu 4

2. Il n'y a évidemment détermination que de quelque chose.

manière de concevoir la subsistence doit certes être rectifiée et complétée mais qu'elle ne saurait être abandonnée<sup>1</sup>. Nous aboutissons, dans une autre lumière, à la même conclusion. On exprime parfaitement le statut de l'Humanité, selon la « thèse de l'extase », en disant que, privée de subsistence propre, elle subsiste dans le Verbe, dans le « subsister » du Verbe : à la condition d'entendre par « subsistence » une pure *terminatio*, par « subsister » le fait *à l'être déterminé et mesuré*; et en ajoutant expressément que *terminatio*, « déterminer », « mesurer » sont fondés dans l'être, et pour autant ressortissent à l'ordre de l'être, bien que formellement ils ne désignent pas l'être lui-même. Si donc « subsister » et « subsistence » sont pris en cette acception, le fait que le Verbe communique à l'Humanité une pure *terminatio* qu'elle ne possède ni par elle-même ni en vertu de l'opération créatrice s'exprimera adéquatement en disant que le Verbe fait subsister l'Humanité qui n'a point de subsistence propre. L'Humanité est à la fois produite par toute la Trinité et ultimement actuée par le Verbe.

L'analyse du rapport entre l'Humanité et la Divinité conduit donc ainsi logiquement à la formulation la plus sobre et la plus grandiose de la « thèse de l'extase » ; mais nous n'avons pas à nous engager dans cette direction. Il suffit pour notre objet d'observer que, en tout ce que nous venons de rappeler, la seule difficulté métaphysique est celle que nous avons déjà analysée et exorcisée de contradiction : une essence concrète peut subsister sans cependant exercer l'acte de mesurer en vertu de l'acte d'être ; bien que toute essence concrète soit, de fait, mesurée par elle-même, il n'est pas contradictoire qu'il n'en soit pas ainsi. Cela suffit pour qu'il soit possible de spécifier respectivement l'opération créatrice et l'opération assumptive : nous avons indiqué comment, et ce faisant nous avons vu se confirmer la correspondance quasi nécessaire en fait entre la « thèse de l'extase » et le fait de concevoir la subsistence par mode de « *terminatio* ».

Voyons maintenant comment s'explicitent, selon la « thèse de l'ordre », le rapport entre l'Humanité et la Divinité. L'Humanité est ici conçue comme une essence subsistante et mesurante, mais ne mesurant qu'elle-même et non l'Acte d'Être en vertu duquel cependant et exclusivement elle exerce l'acte de mesurer. Et comme l'ultime détermination requise au subsister concret ressortit à l'ordre de l'être, comme cette ultime détermination appelée subsistence<sup>2</sup> n'échoit à l'Humanité qu'en vertu d'un Acte d'Être

1. Les deux conceptions correspondent, nous l'avons vu, aux deux aspects de l'essence, « essence subsistante », « essence mesurante », correspondent par conséquent à la position radicale de l'existant créé. Éliminer l'un des deux aspects, ce serait, *en fait* du moins, oublier que la subsistence suit à l'analogie de l'être, puisque c'est cela qui lui fait nécessairement épouser la structure de l'existant concret.

2. Selon la deuxième conception, c'est-à-dire par mode d'actuation.

quelle ne mesure pas et qui par conséquent ne lui appartient pas<sup>1</sup>, il suit que l'Humanité est déterminée comme il est requis pour subsister et en subsistant, bien qu'elle n'ait pas en propre cette détermination, bien qu'elle n'ait pas de subsistance propre.

Cela rappelé nous pouvons maintenant préciser : l'opération créatrice est « spécifiée » par la *réalité* de l'essence subsistante ; l'opération assumptive communique à l'Humanité l'ultime *détermination* concomitante au « subsister » concret : à ces deux points de vue, pas de différence avec la « thèse de l'extase ».

Quant à l'exercice de l'acte de mesurer, il peut être envisagé comme étant une certaine réalité, un certain acte : et à ce point de vue il est intégré à l'essence subsistante et ne saurait en être distingué réellement sous peine d'itération indéfinie de la distinction réelle ; à ce point de vue par conséquent l'acte de mesurer exercé par l'Humanité ressortit à l'opération créatrice. Mais ce même acte peut être envisagé comme se terminant *en fait* au « subsister » de l'Humanité : et, à ce point de vue, il ressortit à l'opération assumptive. Par suite, l'opération assumptive communique simultanément à l'Humanité d'exercer l'acte de mesurer et de posséder l'ultime détermination requise au « subsister » : mais *la connexion entre ces deux choses tient à ce qu'elles sont communiquées simultanément par l'opération assumptive, connexion toute autre par conséquent que celle propre à l'existant ordinaire en qui l'essence ne se mesure et pour autant n'est douée de subsistance qu'en mesurant l'acte d'être.*

Nous pourrions reprendre *toutes* les remarques que nous avons faites en examinant le rapport entre l'Humanité et la Divinité selon la « thèse de l'extase ». Notons en particulier que l'opération assumptive ne se « substitue » pas à l'opération créatrice pour produire un effet dont celle-ci serait privée. Il est bien exact que l'opération créatrice ne se termine pas en l'Humanité à une essence concrète exerçant l'acte de mesurer *comme* le fait l'essence en tout existant ordinaire, c'est-à-dire en mesurant l'acte d'être : à cet égard l'opération créatrice se trouve bien, dans l'Humanité, suspendue relativement à un effet créé. Mais ce *même* effet n'est nullement produit par l'opération assumptive, qui donc ne se substitue pas à l'opération créatrice. L'opération assumptive communique à l'Humanité les formalités ultimes de cet effet, savoir mesurer et être mesurée ; mais c'est en les référant simultanément et immédiatement à elle, et non en produisant la connexion connaturelle à l'existant créé ordinaire. La différence, au point de vue qui nous occupe, entre les deux « thèses » tient uniquement en ceci. l'Humanité prend ou non possession ontologiquement,

i. C'est exclusivement du fait quelle le mesure qu'on oeut dir» d» i» essence qu'elle «possède », qu'elle a en son pouvoir l'acte d'être.

selon qu'elle est conçue comme exerçant ou non l'acte de mesurer, de Γ« être » et du « subsister » qui, de toute façon, lui appartiennent nécessairement en fait, qui de toute façon également ne lui appartiennent pas en propre. Ajoutons également que, selon la « thèse de l'ordre » comme selon celle de Γ« extase », la spécification de l'opération assumptive peut être parfaitement exprimée en disant que cette opération communique de subsister à l'Humanité qui n'a pas de subsistance propre ; mais il faudra, en harmonie avec la « thèse de l'ordre » nous l'avons déjà vu, concevoir la subsistance par mode d'« auto-actuatō » et non plus par mode de « terminatio » : la chose est assez claire pour que nous ne nous attardions pas à des redites.

Nous voyons donc que notre conclusion demeure : les deux « thèses » sont également possibles ; le rapport entre l'Humanité et la Divinité s'exprime aussi bien dans l'une que dans l'autre : la formulation en est d'ailleurs parfaitement conforme au génie de chacune, plus claire selon la « thèse de l'extase », plus nuancée selon celle de l'« ordre ». L'exercice par l'Humanité de l'acte de mesurer ressortit en effet, nous l'avons vu, sous des rapports différents, à l'opération créatrice et à l'opération assumptive<sup>1</sup>. Si cet exercice n'existe pas, rien n'est attribué en commun aux deux opérations : leur distinction se trouve de ce chef, exprimée avec plus de clarté ; si cet exercice existe, au moins en ce qui le concerne, les deux opérations ne se peuvent distinguer que par l'ordination de l'une à l'autre : c'est l'ajustement à la fois harmonieux et condescendant du créé à l'Incréé et de l'Incréé au créé qui est alors mieux manifesté.

Il serait tentant de « choisir tout » : et, puisque les deux « thèses » sont respectivement liées à deux conceptions de la « subsistance », il semblerait loisible en effet de ne rien exclure. Mais les choses, ici, se passent d'une manière différente et même opposée en philosophie et en théologie. Les *deux* manières de comprendre la notion de subsistance, non seulement peuvent être conservées, mais elles *doivent* être conservées l'une et l'autre ; nous avons déjà dit pourquoi<sup>2</sup> : étant donné d'une part la composition radicale propre à l'être créé, étant donné d'autre part le caractère analogique de l'être, toutes les notions qui concernent au niveau de l'être l'existant créé en épousent nécessairement la dualité : on

1. Nous pouvons nous reporter utilement à la distinction que nous avons explicitée, *supra*, p. 48, n. 1 : essence en tant qu'elle est d'une part co-principe et d'autre part terme (non adéquat) de l'acte de mesurer intrinsèquement l'existant. Nous avons montré que cette distinction, purement formelle pour le philosophe, est réelle pour le théologien. Selon la « thèse de l'extase », le premier membre de la distinction est supprimé ; selon la « thèse de l'ordre » les deux membres demeurent ; ils sont réellement distincts, et ils spécifient respectivement l'opération créatrice et l'opération assumptive.

2. Cf. p. 71, n. i.

doit donc s'attendre, si on veut les exprimer avec quelque précision, à devoir le faire de deux façons différentes ; et ces deux modes d'expression sont aussi radicalement complémentaires qu'ils sont distincts, tout de même que l'existant concret est radicalement un en sa composition.

La situation est très différente en théologie, et il est toujours bien entendu question de l'Humanité. Bien qu'elles se réfèrent aux deux conceptions différentes de la subsistance, les deux « thèses » sont parfaitement d'accord sur les trois points suivants : l'Humanité n'a pas de « subsistance » ou de « subsister » propre ; un « subsister » est communiqué à l'Humanité, et dans la mesure où il lui appartient de fait quoique non de droit, il est évidemment un « subsister » créé *analogue* à celui qui appartient à l'essence concrète d'un existant créé ; et enfin, point capital, l'analogie que nous venons de rappeler n'est, en ce qu'elle a de positif, que de proportionnalité : un certain « subsister » est à l'Humanité ce que le « subsister » propre à l'essence est à l'essence concrète dans l'existant ordinaire ; mais nous avons vu que, dans l'une comme dans l'autre « thèse », ce « certain subsister » qui appartient de fait à l'Humanité *ria pas la même structure ontologique* que le « subsister » auquel il correspond analogiquement dans l'existant ordinaire. L'opération assumptive supplée au « subsister » que l'Humanité n'a pas en propre ; mais cette suppléance ne consiste pas en ce que l'opération assumptive se substituerait à l'opération créatrice pour communiquer à l'Humanité un subsister *de même nature* que le subsister de l'essence concrète dans l'existant ordinaire : on ne voit d'ailleurs pas comment, dans cette hypothèse, ce « subsister » concomitant à l'opération assumptive pourrait appartenir à l'Humanité en fait sans lui appartenir *en propre*. L'opération assumptive ne se substitue donc pas à l'opération créatrice, mais elle supplée un certain effet que l'opération créatrice ne produit pas : et l'effet réalisé par suppléance est différent de l'effet ordinaire, non seulement quant au mode de réalisation mais également quant à la *nature de ce qui est réalisé*, non seulement selon l'ordre des causes efficientes mais aussi selon l'ordre des causes formelles<sup>1</sup>.

Or, ce qui concerne immédiatement le mystère et donc la théologie, *ce n'est pas la subsistance manquante, mais c'est le « subsister »*

i. La distinction suivante récapitulerait les deux points de vue :

L'essence concrète d'un existant créé ordinaire subsiste selon une subsistance propre : cela dans les conditions maintes fois précisées au cours de ces pages.

L'Humanité, conçue selon la « thèse de l'ordre », subsiste dans le Verbe selon une subsistance qui lui appartient *en fait*, mais qui, en vertu de sa structure, ne peut lui être propre.

L'Humanité, conçue selon la « thèse de l'extase », subsiste dans le Verbe sans avoir aucunement une subsistance qui lui appartiendrait à elle ; l'Humanité est actée purement dans le Subsister incréé du Verbe.

Cette manière de s'exprimer ne prêterait pas à équivoque après les précisions données le texte.

*qui y supplée*: subsister qui, nous venons de le rappeler, est en vertu de sa structure ontologique absolument irréductible au type qu'il a dans l'existant ordinaire. On comprend dès lors comment les deux « thèses », qui expriment *deux manières différentes de suppléer* à la subsistance créée manquante, s'excluent, tandis que les deux manières de concevoir la subsistance immanente à l'existant créé s'impliquent. Le philosophe doit tout conserver, c'est-à-dire conserver tout l'instrument ; le théologien sait que la Réalité ne peut inclure de contradiction, mais il ignore *présentement* lequel des deux partis contraires est le vrai. S'il arrivait que l'une des deux « thèses », et bien sûr une seule, reçût la sanction dogmatique, cela ne dogmatiserait en aucune façon *l'une* des deux manières de concevoir la subsistance ; cela entraînerait simplement que *l'une* des deux conceptions se trouverait être l'instrument secourable pour exprimer la manière dont Dieu a choisi de s'incarner.

La subsistance est, typiquement, une notion de « philosophie chrétienne ». Découverte, analysée, précisée sous l'impulsion de la curiosité croyante, elle a désormais un statut propre auquel ne sauraient être liées les investigations ultérieures du mystère dont elle est née.

### La philosophie ne perd et pas de choisir entre les deux « thèses »

Notre propos est achevé : il n'était pas, nous l'avons dit, d'apporter des éléments nouveaux à la controverse concernant l'*esse secundarium*, mais de montrer qu'une formulation analytique et précise de la distinction réelle permet d'exprimer avec netteté les considérants métaphysiques impliqués dans les deux « thèses ». Il est alors apparu, manifestement nous a-t-il semblé, qu'aucun argument métaphysique ne permet de considérer l'une ou l'autre comme plus « vrai-semblable » : dans la mesure bien entendu où elles s'excluent, puisque ce qu'elles tiennent en commun est de foi. Nous n'entendons pas nier qu'il existe d'autres types d'arguments. Ne voulant pas nous trop écarter de la philosophie, nous nous bornerons, par mode de conclusion, à nous demander si, lorsque celle-ci devient sagesse, elle ne peut apporter une lumière et peut-être une décision dont elle s'est révélée incapable lorsqu'elle est seulement, au service du mystère, instrument d'expression à la fois docile et exigeant.

« Raison d'être », « raison d'essence » et « raison de créature »

Dans tout ce qui précède nous avons délibérément considéré l'existant *concret* : c'est en lui que nous avons envisagé l'essence

et l'acte d'être, leur distinction et leur unité, lesquelles s'expriment de manières différentes et convertibles entre elles. Or, l'Humanité étant une réalité créée irréductiblement originale, ne conviendrait-il pas, en sagesse, de scruter cette Réalité qui, à priori, doit être plus parfaite que toutes les autres, en partant non pas de ce qui lui est inférieur c'est-à-dire du cas « ordinaire » de la création, mais en partant de la « raison de créature<sup>1</sup> » ? On éclaire mieux une chose, à quelque ordre qu'elle appartienne, en la référant au principe de cet ordre plutôt qu'aux éléments moins parfaits, lesquels manifestent seulement du principe la participation limitée qu'ils en font. Que telle soit l'exigence de la sagesse, l'expérience le confirme comme indubitable. Mais peut-on, dans le cas qui nous occupe, y satisfaire ?

Le « principe de l'ordre », auquel il faudrait comparer l'Humanité plutôt qu'aux « cas » de l'ordre, c'est la « raison de créature » dont les créatures effectivement existantes et observables peuvent ne pas épuiser la perfection. Mais qui connaît la raison de créature sinon le Créateur ? La voie de sagesse se trouve donc interdite, au moins si on la considère absolument. Cependant, n'y aurait-il pas une « certaine connaissance » de la raison de création accessible à l'esprit créé ? Celui-ci a indubitablement une certaine connaissance de la « raison d'être » ; or, la seule condition nécessairement et intrinsèquement imposée à l'existant créé étant la composition d'acte d'être et d'essence, ne suffirait-il pas d'adjoindre une « certaine connaissance » de la raison d'essence à ce que nous connaissons de la raison d'être pour avoir également une « certaine connaissance » de la raison de créature ? Cela inclinerait donc à considérer l'essence non plus telle qu'elle est dans l'existant concret, mais telle que sa nature exige qu'elle soit. Et comme il est évidemment impossible de normer l'essence, qui est un transcendantal, autrement qu'en fonction de l'être, il reste de caractériser l'essence comme il est classique de le faire<sup>2</sup> : *l'essence c'est ce qui est en puissance à l'être*. Toutefois l'essence n'est pas comme la matière qui n'est que puissance ; l'essence est puissance ultime qui participe l'acte que de soi elle exige.

*L'Humanité réalise-t-elle la perfection de la « raison d'essence » ?*

Peut-on alors inférer analogiquement la nature du rapport entre l'essence et l'être à partir de la nature du rapport entre la puissance et l'acte tel qu'il est observable et exigé dans l'ordre phénoménal ?

1. Ou de « création passive ».

2. Par exemple, P, q. 54, a. 3 ; Jean de Saint-Thomas, *Zn Primam Partem*, q. 7, a. i, n° 10. éd. de Solesmes, p. 549 s.

La puissance, si « prochaine » soit-elle par rapport à l'acte, n'a la disposition ultime à le recevoir qu'en vertu de lui et au moment où elle est actée par lui. L'actuation de la puissance, avant qu'elle n'ait cette ultime détermination, comporte *le plus ou moins* que l'acte exclut absolument. La communication de l'acte est donc pour la puissance un *commencement absolu*; à la production de cette *discontinuité ontologique* considérée comme telle, comme discontinuité, la puissance n'a et ne peut avoir aucune part.

Toutes ces données étant analogiques, nous pouvons les transposer relativement à cette puissance particulière, mais aussi primordiale puisque corrélatrice de l'être, qu'est l'essence. Nous dirons donc deux choses. D'abord l'essence ne possède que dans son acte qui est l'être, dans l'acte d'être, l'ultime détermination à le posséder; cette ultime détermination est donc en fait exigence de la possession de l'être<sup>1</sup> : on peut l'appeler soit « subsistence » en tant qu'elle est attribuée à l'essence, soit « subsister » en tant qu'elle est le mode propre selon lequel l'essence participe actuellement l'acte d'être.

En second lieu, nous dirons que l'essence n'a et ne peut avoir aucune part active dans la formation de cette disposition ultime, ou « subsistence », ou « subsister » qui ne lui échoit qu'en vertu de l'acte d'être et en lui ; tel est le corrélat analogique et proprement métaphysique de ce que nous disions à l'instant : entre l'actuation relative antécédente à la possession de la forme et la réception simultanée de la forme et de la disposition ultime, il y a une discontinuité radicale à la résolution de laquelle il est impossible que la matière ait quelque part que ce soit.

Revenons maintenant au mystère de l'incarnation, en supposant que ce que nous venons de conclure analogiquement au sujet de l'essence comme puissance à être se trouve assumé en Sagesse divine. On dira dès lors ce qui suit. L'Humanité n'étant pas, dans le Verbe incarné, une réalité créée complète, puisqu'elle n'est pas une personne, elle ne peut avoir, métaphysiquement, que le statut d'une essence ; et puisque le Verbe incarné est parfait, il convient que l'Humanité réalise parfaitement la « raison » de ce quelle est nécessairement, c'est-à-dire la « raison » d'essence. Dès lors, il résulte de ce que nous avons vu, que cette essence qu'est l'Humanité, d'une part subsiste dans l'Acte d'Être, d'autre part n'a aucune contribution positive dans la constitution de ce « subsister » : elle le reçoit sans le mesurer, tout de même que la matière reçoit sans la mesurer la disposition ultime qui la proportionne à la forme. C'est donc la « thèse de l'extase » qui se trouverait ainsi accréditée.

i. Non certes exigence à priori, puisqu'il n'y a pas d'essence séparée d'un acte d'être, mais exigence concomitante à l'essence possédant cette « disposition ultime ».



L'argument que nous venons d'esquisser est sérieux. Nous ne le donnons cependant pas comme apodictique. En premier lieu en effet on pourra contester que le caractère analogique de la disposition ultime concerne non seulement sa réalité mais également le *mode* de sa réalisation dans l'ordre du devenir matériel d'une part, dans l'ordre de l'être créé d'autre part : il y a bien, ici et là, puissance et acte et pour autant analogie véritable ; mais cela n'entraîne pas que les éléments ressortissant au rapport puissance-acte dans le devenir matériel se réalisent *en même façon* dans le rapport de puissance à acte qui existe entre l'essence et l'être.

En second lieu, et principalement, notre argument en faveur de la « thèse de l'extase » est un argument de « sagesse ». *Si on considère la « raison d'essence »*, on ne voit pas que le fait d'exercer la mesure en soit une note nécessaire : la pureté de la puissance consiste à être toute passive en regard de l'être : et voilà fondée la « thèse de l'extase ».

Mais *si on considère l'essence telle qu'elle est* dans l'existant concret, toujours elle exerce l'acte de mesurer : pourquoi l'Humanité serait-elle privée de cette perfection, puisqu'il n'est nullement contradictoire qu'elle la possède, nous croyons l'avoir montré. A quel point de vue faut-il donc se placer pour développer un « argument de convenance » ? Le Verbe incarné réalise-t-il la pureté formelle de la « raison d'essence » et donc celle de la raison de créature, le Verbe incarné couronne-t-il l'ordre des existants concrets ? Mystère... Transcendance ou miséricorde, mais la plus consolante miséricorde n'est-elle pas de manifester au maximum la Transcendance ? Nous ne croyons pas que le choix puisse être par raison, bien qu'il soit légitime de l'appuyer de raisons<sup>1</sup>.

fr. M.-L. Guérard des Lauriers, O. P.

i. Nous ayons observé, pp. 66-67, que ce choix n'est pas fait d'une manière cohérente entre les deux domaines métaphysique et physique. U"e

# Le stoïcisme et la pensée islamique

## PRÉSENTATION

*Bien connue est l'influence de la pensée grecque sur la pensée arabo- et irano-musulmane : avant tout sur l'hellénistique falsafa, les Kindi, Fârâbi, Avicenne, Ibn Jufayl, Averroès, mais aussi sur les écoles « dialectiques » de la « science du kalâm », cette apologétique défensive qui se constitua très vite comme l'une des sciences religieuses de l'Islam. La liste serait longue des ouvrages de spécialistes, musulmans ou occidentaux, qui ont étudié les traductions arabes de Platon, Aristote, Plotin (la pseudo Théologie d'Aristote), Proclus, des commentateurs d'Aristote, et le rôle joué par les sources grecques dans la formation des grands systèmes de pensée musulmans. De nombreux manuscrits d'ailleurs restent encore à inventorier et à publier en édition critique ; de nombreuses voies d'accès à prospecter. Je songe, entre autres, à l'intermédiaire de penseurs grecs chrétiens, tel Jean Philopon, dont le Dr Walzer a su montrer l'importance dans l'élaboration des Rasâ'il d'al-Kindî ; ou à cette école de commentateurs d'Aristote, musulmans, juifs, chrétiens, qui flexerit à Bagdad au début de l'ère 'abbâside, et contre laquelle semble bien s'être élevé Avicenne dans le brouillon qui nous est resté de son Insâf<sup>2</sup>.*

*On peut s'attendre donc à de nouvelles mises au point sur l'« arrivée » de l'Académie, du Lycée, du moyen et du néo-platonisme, en terre d'Islâm. Mais il est une autre source qui, jusqu'ici, a certainement été moins étudiée : je veux parler de l'influence exercée par les auteurs et les textes du Portique (en arabe riwâq). Elle n'est pas ignorée, certes. La plupart des ouvrages spécialisés la signalent ; mais peu encore l'ont étudiée exhaustivement. Et pourtant, elle n'est point d'importance secondaire ! Chez les tenants de la falsafa, il semble qu'elle soit venue plus d'une fois comme ouvrir les cadres aristotélico-plotiniens à des perspectives nouvelles. On peut signaler ici les pages que Goichon lui consacre à propos de la logique d'Avicenne<sup>3</sup> et maintes références à la Stoa permettent à M. Van den Bergh d'éclairer son étude analytique du Tahâfut d'Averroès. J'ajouterai en surplus que certains aspects de l'axiomatique du kalâm ne pourront être tout à fait situés historiquement qu'une fois recensés les apports directs ou indirects venus des Stoïciens.*

1. R. Walzer, *New Studies on al-Kindi*, dans *Oriens*, Francfort-sur-M. et Leyde, 1957, 2, pp. 203-232.

2. Cf. 'Abd al-Rahmân Badawî, *Aristû 'ind al-'Arab*, Le Caire, 1947, avant-propos, pp. 23 ss., et notre *Pensée religieuse d'Avicenne*, Paris, Vrin, 1951, p. 25.

3. Introduction à la traduction française des *Ishârât* ; cf. Ibn Sînâ (Avicenne), *Livre des directives et remarques*, traduction avec introduction et notes par A.-M. Goichon, Paris, 1950, entre autres pp. 57-58.

4. Voir son excellente traduction anglaise du *Tahâfut al-tahâfut*, Londres, Luzac, 1954, vol. II (notes et commentaires), *passim*.